

# FINANCEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC

QUELLES OPTIONS POUR ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION  
DE L'ÉCONOMIE ?

Rapport de synthèse d'un atelier tenu le 2 mai 2025



AVEC LE SOUTIEN DE

## AUTEURS

**Johanne Whitmore**, HEC Montréal

**Pierre-Olivier Pineau**, HEC Montréal

## REMERCIEMENTS

La réalisation de l'atelier et du présent rapport a été rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Québec. Nous tenons à remercier le gouvernement du Québec pour sa collaboration et tous les participants et les conférenciers invités pour leur contribution (voir la liste en annexe 1). Les observations et les conclusions sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions du gouvernement du Québec.

## À PROPOS DE LA CHAIRE DE GESTION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE - HEC MONTRÉAL

La Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal a pour mission d'accroître les connaissances sur les enjeux liés à l'énergie dans une perspective de développement durable, d'optimisation et d'adéquation entre les sources d'énergie et les besoins de la société. Les activités de la Chaire sont rendues possibles grâce au soutien de ses partenaires : Boralex, Enbridge, Énergie Valero, Énergir, Énergie Brookfield, Hydro-Québec, Greenfield Global, Schneider Electric, WSP.

## CHAIRE DE GESTION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE | HEC MONTRÉAL

3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Montréal (Québec) H3T 2A7 Canada

[energie.hec.ca](http://energie.hec.ca)

@HECenergie

Pour citer le rapport : Whitmore, J., Pineau, P.-O., 2025. *Financement de l'efficacité énergétique au Québec : quelles options pour accélérer la décarbonation de l'économie ?*, Rapport de synthèse d'un atelier tenu le 2 mai 2025, préparé pour le gouvernement du Québec, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal.

Dépôt légal : septembre 2025

ISBN 978-2-925295-04-4 (version PDF)

©2025 Chaire de gestion du secteur de l'énergie - HEC Montréal. Tous droits réservés.

Ce rapport n'engage que la responsabilité des auteurs.

Infographie : Brigitte Ayotte (Ayograph)

# Table des matières

Sommaire exécutif .....	IV
Résumé du rapport .....	1
Introduction .....	6
Conférences de cadrage .....	12
Séance 1   Enjeux et défis liés au financement de l'efficacité énergétique au Québec .....	12
Séance 2   Exemples de sources innovatrices de financement .....	17
Résultats des tables rondes .....	21
Évaluation de l'offre du financement .....	21
Conditions gagnantes .....	23
Encadrement .....	26
Sources d'innovation .....	28
Données en efficacité énergétique .....	30
Écofiscalité .....	32
Gouvernance .....	33
Approche à la concertation .....	34
Conclusion .....	36
Annexe 1   Liste des participants aux tables rondes .....	37
Annexe 2   Compilation des réponses détaillées des tables rondes .....	39

# Sommaire exécutif

L'efficacité énergétique est essentielle pour soutenir et réaliser la transition énergétique. Cela est particulièrement vrai au Québec, où la consommation d'énergie par habitant dans les bâtiments et l'industrie est élevée. Or malgré des initiatives innovantes en financement de l'efficacité énergétique et de la décarbonation (ex., SOFIAC, MADI, Fonds municipal vert), la satisfaction est mitigée envers le cadre général de l'efficacité énergétique au Québec, son financement et les résultats globaux obtenus. C'est du moins le constat général qui ressort des discussions tenues lors de l'atelier du 2 mai 2025 avec une quarantaine d'acteurs diversifiés du secteur de l'efficacité énergétique.

À la suite de conférences de cadrage dressant un portrait des enjeux et défis liés au financement de l'efficacité énergétique et décrivant des exemples de sources innovatrices de tel financement, cinq tables rondes ont permis aux participants d'échanger sur huit questions liées au financement de l'efficacité énergétique. Un constat global et deux grandes orientations se dégagent de ces tables rondes, dont le détail des éléments discutés est présenté dans ce rapport.

**Constat : plusieurs enjeux affectent le financement actuel de l'efficacité énergétique.** En premier lieu, les coûts de l'énergie sont relativement bas, ce qui rend ardu de rentabiliser rapidement les projets d'efficacité énergétique qui sont souvent en concurrence avec d'autres projets d'investissement. L'information et les programmes sont aussi répartis entre plusieurs organismes et la complexité des processus peut freiner la participation. Le financement de l'efficacité énergétique est aussi souvent incomplet, ne permettant pas à tous les acteurs d'y accéder.

**Orientation #1 : Centraliser les initiatives soutenant l'efficacité énergétique.** L'information, les programmes de financement, l'accès à l'expertise et les données liées à l'efficacité énergétique devraient être davantage unifiés et centralisés. Différentes options de « guichet unique » sont possibles, mais une plus grande centralisation de l'offre de soutien à l'efficacité énergétique est réclamée. Dans cet effort de regroupement, des lieux de concertation entre consommateurs partageant des défis similaires devraient être créés, pour permettre une diffusion des meilleures pratiques et du soutien par des pairs.

**Orientation #2 : Axer davantage le financement sur les besoins des usagers et l'atteinte de résultats.** Autant dans les secteurs du bâtiment que de l'industrie, le financement de l'efficacité énergétique doit être plus liés aux besoins documentés, à la performance des consommateurs et à l'atteinte de réductions de consommation d'énergie vérifiées. Des outils versatiles doivent donc être développés pour répondre aux différents besoins et permettre les suivis adéquats.

L'efficacité énergétique est trop centrale au succès de la transition énergétique et à la prospérité à long terme du Québec pour qu'elle continue d'être négligée. Des actions concrètes dans son financement sont nécessaires pour permettre son déploiement à plus grande échelle.

# Résumé du rapport

---

La transition vers une économie carboneutre repose sur la sobriété, l'efficacité et la conversion énergétiques<sup>1</sup>. Au Québec, les faibles coûts de l'énergie ont souvent relégué l'importance de l'efficacité au second plan, freinant son amélioration. Pour atteindre les objectifs climatiques tout en soutenant une croissance économique durable, une modernisation de l'approche en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques s'impose. Cela nécessitera de lever certaines barrières de marché et d'adopter des stratégies de financement mieux adaptées aux défis actuels.

---

L'efficacité énergétique permet d'utiliser moins d'énergie pour satisfaire un besoin, alors que la sobriété vise à réduire le besoin à la source<sup>2</sup>. Une transition énergétique réussie implique de consommer moins et mieux toutes les formes d'énergie, en veillant à ce que l'électrification et le développement des énergies renouvelables s'inscrivent dans une diminution globale de la consommation énergétique. Pour y parvenir, il est essentiel de lever rapidement les obstacles freinant les investissements en efficacité énergétique, afin de démontrer sa rentabilité et d'encourager le passage à l'action.

Ce rapport présente les principales conclusions et pistes d'action issues de l'atelier *Financement de l'efficacité énergétique au Québec : quelles options pour accélérer la décarbonation de l'économie ?*, tenu le 2 mai 2025<sup>3</sup>. Organisé par la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal, en collaboration avec le gouvernement du Québec, cet événement visait à explorer des solutions de financement pour renforcer le rôle de l'efficacité énergétique dans la décarbonation de l'économie québécoise.

Regroupant une quarantaine d'experts issus des milieux universitaire, gouvernemental, privé et associatif (voir la liste à l'annexe 1), l'atelier a permis d'approfondir les enjeux et d'identifier des pistes d'action prioritaires afin de favoriser la mise à l'échelle de cette filière et maximiser son rôle de moteur de création de richesse.

L'atelier comprenait une conférence de cadrage destinée à préparer les participants, ainsi que des tables rondes abordant huit questions stratégiques. Ce rapport propose également un état des lieux du financement de l'efficacité énergétique au Québec, un résumé des présentations de la conférence de cadrage et une synthèse des faits saillants des tables rondes.

Afin de faciliter l'utilisation pratique des recommandations, les pistes d'action ont été structurées pour mettre en lumière les points de consensus et de divergence entre les groupes d'experts. Au total, 26 constats et pistes d'action ont émergé des discussions, regroupés en deux grandes orientations que les décideurs devront considérer pour accélérer le développement de cette filière.

Ces constats et pistes d'action visent à fournir des solutions ciblées pour lever les obstacles identifiés et renforcer l'efficacité énergétique comme levier stratégique de la transition vers une économie carboneutre au Québec.

---

<sup>1</sup> MELCCFP, 2025, *Plan pour une économie verte 2030 - Plan de mise en œuvre 2025-2030*, <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/plan-mise-en-oeuvre>

<sup>2</sup> Association NegaWatt, 2024. *Sobriété et efficacité énergétique*, <https://negawatt.org/sobriete-efficacite>

<sup>3</sup> Pour la programmation complète, voir : <https://energie.hec.ca/events/2mai2025>

## Évaluation de l'offre du financement

Le niveau d'appréciation des acteurs du milieu quant à l'offre de financement en efficacité énergétique au Québec est généralement faible. Bien que certaines différences subsistent entre les secteurs du bâtiment et de l'industrie (voir tableaux 3 et 4), plusieurs enjeux transversaux ont été identifiés. Parmi eux, on note la complexité de l'expérience utilisateur, l'efficacité limitée des mécanismes de soutien, ainsi qu'un manque de cohérence entre les acteurs et politiques publiques.

- 1. L'appréciation des programmes de financement en efficacité énergétique au Québec est mitigée** en raison de leur complexité liée à l'absence de guichet unique, à l'accès limité à un financement complémentaire, et au manque d'accompagnement.
- 2. Le faible coût de l'énergie au Québec diminue la rentabilité des investissements en efficacité énergétique**, tant pour les ménages que les entreprises.

## Conditions gagnantes

Pour accélérer le déploiement des projets en efficacité énergétique, tant dans le secteur du bâtiment que dans le secteur industriel, plusieurs conditions doivent évoluer. Les conditions propres aux secteurs du bâtiment et industriel, soulevées par les participants, sont résumées dans les tableaux 5 et 6.

- 3. Signal-prix :** Renforcer le signal-prix de l'énergie, notamment par une tarification dynamique, qui décourage la surconsommation, tout en offrant un soutien adapté aux clientèles vulnérables.
- 4. Accompagnement structuré :** Déployer un guichet unique d'information avec un parcours client simplifié, assurant un accompagnement personnalisé selon les profils (résidentiel, CI, industriel) et un accès aux ressources spécialisées (ex., main d'œuvre, experts) pour soutenir les projets.
- 5. Réglementation moderne et contraignante :** Actualiser le cadre réglementaire en intégrant des normes de performance énergétique et de GES, et en rendant obligatoires certaines pratiques (audits, divulgation de cotation, système de gestion de l'énergie) pour encadrer efficacement les projets et les financements.
- 6. Gouvernance cohérente et prévisible :** Instaurer une coordination renforcée entre les paliers de gouvernement afin d'assurer la stabilité des orientations politiques et de faciliter les investissements en efficacité énergétique.
- 7. Transparence et valorisation des données :** Rendre les données de consommation, de performance énergétique et d'émissions de GES accessibles, publiques et compréhensibles afin d'outiller les acteurs et favoriser une gestion éclairée.

## Encadrement

Tous les groupes s'accordaient sur la nécessité d'un meilleur encadrement de l'efficacité énergétique au Québec. Pour faciliter l'accès aux programmes existants, plusieurs ont recommandé la **création d'un guichet unique d'information**. Celui-ci, idéalement administré par une entité indépendante ou un organisme à but non lucratif, permettrait d'offrir un accompagnement personnalisé tout en harmonisant les démarches entre les secteurs, les distributeurs et les différents paliers ou ministères gouvernementaux. Trois grandes pistes de bonnes pratiques ont émergé des discussions. Des exemples propres aux secteurs du bâtiment et industriel sont résumés dans les tableaux 7 et 8.

- 8. Mettre en place une entité indépendante** (ex., guichet unique, agence de concertation, OBNL) pour simplifier l'accès aux programmes, harmoniser les démarches entre les acteurs et centraliser l'information.

**9. Dépolitiser la réglementation énergétique et fixer des cibles progressives** pour renforcer l'efficacité des programmes.

**10. Conditionner le financement à la performance énergétique et renforcer les mécanismes tarifaires pour encourager les bonnes pratiques en gestion de l'énergie.**

## Sources d'innovation du financement

Les participants ont proposé des exemples de sources innovantes de financement en efficacité énergétique pour les secteurs du bâtiment (résidentiel et CI) et industriel. De façon globale, les recommandations visaient à rendre le financement plus flexible, accessible et orienté vers la performance mesurable, tout en renforçant les occasions de partenariats publics-privés pour le financement.

**11. Bâtiments résidentiels.** Moderniser les cadres réglementaires pour permettre l'implantation du modèle PACE au Québec, tout en élargissant les options de financement résidentiel telles que le « on-bill financing », les hypothèques vertes, la location d'équipements performants avec services intégrés, et une tarification incitative ciblant les surconsommateurs.

**12. Bâtiments commerciaux et institutionnels.** Renforcer et diversifier les mécanismes de financement, par exemple en élargissant le modèle de la SOFIAC, en créant un fonds dédié aux rénovations, en adoptant le regroupement par typologie pour maximiser les économies d'échelle, et en intégrant la performance énergétique dans les pratiques comptables et fiscales.

**13. Industriel.** Déployer des mécanismes de financement flexibles et hybrides, dont des prêts liés à la performance énergétique, des fonds à faible taux, des obligations durables et une collaboration accrue entre Hydro-Québec et Investissement Québec pour intégrer l'efficacité énergétique dans les stratégies industrielles à long terme.

## État des connaissances et données

La grande majorité des groupes ont exprimé une insatisfaction face à l'état actuel des données sur l'efficacité énergétique au Québec. Les principaux enjeux et pistes de solution sont présentés ci-dessous, ainsi que la liste sommaire des besoins de données prioritaires au tableau 11.

**14. Structurer et désagréger les données du bâtiment :** Favoriser la centralisation des données énergétiques (consommation, permis, coûts), accompagnée d'une cote obligatoire et d'outils de cartographie énergétique pour soutenir les décisions d'investissement et faciliter les analyses comparatives.

**15. Encadrer la transparence industrielle :** Stimuler le partage des informations sur les innovations technologiques et rendre obligatoire, sous un cadre légal qui protègent les données concurrentielles, la déclaration de la productivité et de la consommation énergétiques par sous-secteur industriel pour assurer un suivi des performances et orienter plus efficacement les investissements et les programmes de financement.

**16. Évaluer le potentiel d'efficacité énergétique :** Réaliser des études sur le potentiel commercial maximum réalisable (PCMR) en efficacité énergétique pour différents secteurs et sources d'énergie afin de mieux cibler les opportunités et prioriser les actions.

## Écofiscalité et efficacité énergétique

Un consensus s'est dégagé quant à **l'importance d'explorer de nouveaux leviers fiscaux pour appuyer le financement des projets en efficacité énergétique**. Pour le secteur du bâtiment, les recommandations portent sur des incitatifs fiscaux, des ajustements réglementaires et une tarification énergétique ciblée. Du côté du secteur industriel, les propositions convergent autour de l'intégration de critères d'écoconditionnalité, liant les tarifs d'électricité et les mécanismes de soutien financier à la performance énergétique des entreprises.

### Secteur du bâtiment

**17. Favoriser l'efficacité énergétique par une combinaison d'incitatifs fiscaux, de tarification adaptée et d'encadrement réglementaire renforcé**, incluant taxes sur les équipements énergivores, redevances liées à la puissance, mécanismes bonus-malus fondés sur la performance énergétique, et renforcement du rôle de la Régie de l'énergie pour appuyer des approches tarifaires plus innovantes.

### Secteur industriel

**18. Intégrer des critères d'écoconditionnalité aux financements**, en modulant les tarifs selon la performance énergétique des entreprises, en adaptant les règles du SPEDE pour mieux valoriser les efforts de réduction des émissions, et en bonifiant la mesure d'aide pour la décarbonisation du secteur industriel québécois (MADI).

**19. Implanter un modèle de financement inversé**, dans lequel les entreprises les plus polluantes contribuent au soutien de celles qui adoptent les meilleures pratiques énergétiques, renforcé par un cadre réglementaire plus robuste favorisant l'investissement et l'innovation.

## Gouvernance

Le niveau de satisfaction quant à la manière dont l'efficacité énergétique est abordée dans le Plan pour une économie verte 2030 (PEV) et dans le projet de loi 69 (PL69) demeure globalement faible, les mesures proposées étant jugées insuffisantes. **Les participants recommandent une approche plus globale, cohérente et intégrée, axée sur la réduction réelle de la consommation d'énergie et non seulement sur des annonces d'enveloppes budgétaires.**

**20. Mettre l'efficacité énergétique au premier plan du PEV et du PGIRE.** Intégrer pleinement la sobriété et l'efficacité énergétiques dans les PMO et PGIRE, avec une meilleure coordination interinstitutionnelle et l'instauration de budgets carbone et énergétique.

**21. Renforcer les leviers économiques et sociaux intégrés au cadre législatif.** Mettre en œuvre des incitatifs économiques adaptés (ex., tarification intelligente, gestion de la demande), accompagnés de mécanismes de financement innovants, dans une vision inclusive, juste et équitable de l'efficacité énergétique.

**22. Valoriser l'efficacité énergétique comme moteur de compétitivité industrielle et assurer une gouvernance indépendante.** Fixer des cibles sectorielles de performance pour encadrer les investissements, actualiser les normes et assurer une gouvernance indépendante (ex., sous la Régie de l'énergie) pour des décisions techniques et tarifaires.

## Approche à la concertation

Le dernier thème abordé lors des tables rondes portait sur les leviers susceptibles d'améliorer l'offre en efficacité énergétique. Les propositions collectives qui en ont émergé, bien que non exhaustives, constituent des pistes pour le gouvernement.

23. Créer un **organisme indépendant** pour coordonner l'efficacité énergétique et confier les consultations à une instance neutre.
24. Favoriser la concertation entre acteurs par des **ateliers collaboratifs et des initiatives locales** pour assurer cohérence et suivi.
25. Structurer un **cadre de concertation industrielle pérenne par comités sectoriels**, avec échange de meilleures pratiques pour intégrer l'efficacité énergétique aux décisions stratégiques.
26. **Valoriser l'innovation par la recherche, la sensibilisation et les actions en gestion de l'énergie par des outils pédagogiques, des reconnaissances (ex., gala) et des synergies entre fédérations et experts.**

Plusieurs de ces 26 constats et pistes d'actions se rejoignent, ce qui permet de dégager deux grandes orientations :

1. **Centraliser les initiatives soutenant l'efficacité énergétique.** L'information, les programmes de financement, l'accès à l'expertise et les données liées à l'efficacité énergétique devraient être davantage unifiés et centralisés. Différentes options de « guichet unique d'information » sont possibles, mais une plus grande centralisation de l'offre de soutien à l'efficacité énergétique est réclamée. Dans cet effort de regroupement, des lieux de concertation entre consommateurs partageant des défis similaires devraient être créés, pour permettre une dissémination des meilleures pratiques et du soutien par des pairs.
2. **Axer davantage les financements sur l'atteinte de résultats.** Autant dans les secteurs du bâtiment que de l'industrie, le financement de l'efficacité énergétique doit être plus lié aux besoins documentés, à la performance des consommateurs et à l'atteinte de réductions vérifiées.

Les auteurs reconnaissent que les constats et pistes d'action présentés ne couvrent pas l'ensemble des enjeux et reflètent avant tout l'expertise des participants aux tables de discussion. Certains aspects nécessiteront des consultations supplémentaires pour approfondir l'analyse. Toutefois, l'intégration de ces éléments dans le processus décisionnel contribuera à une meilleure évaluation du potentiel réel de l'efficacité énergétique et à la mise en place de mesures de financement pour accélérer son déploiement au service de la décarbonation.

# Introduction

---

Les 2 mai 2025 s'est tenu l'atelier intitulé *Financement de l'efficacité énergétique au Québec : quelles options pour accélérer la décarbonation de l'économie ?*, organisé par la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal, en collaboration avec le gouvernement du Québec<sup>4</sup>. Cet événement visait à engager une réflexion avec des experts sur les défis au financement de l'efficacité énergétique dans les secteurs des bâtiments et de l'industrie au Québec, afin d'identifier des pistes de solutions permettant à renforcer son rôle dans la transition vers une économie décarbonée.

---

Le Québec souhaite réaliser une transition énergétique dans un contexte de croissance économique. Cette transition exigera des conversions vers l'électricité et des sources d'énergie à coût plus élevé, telles que les biocarburants et l'hydrogène vert. Pour limiter la hausse de la demande en énergie une gestion rigoureuse est de mise, notamment par la réduction de la consommation et une optimisation de la pointe.

Jusqu'à présent, l'économie québécoise a bénéficié de tarifs énergétiques avantageux. Toutefois, l'ajout de nouvelles capacités et l'expansion du réseau, comme prévu dans le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec<sup>5</sup>, ainsi que l'obligation réglementaire des distributeurs gaziers de livrer 10 % de gaz de source renouvelable (GSR) dans leur réseau d'ici 2030<sup>6</sup>, auront inéluctablement des impacts sur le prix de l'énergie facturé par les distributeurs.

Pour pallier ces hausses, tous les consommateurs devront revoir leur approche à la gestion de l'énergie. Pour demeurer compétitive, l'industrie devra augmenter sa productivité énergétique par un découplage entre la croissance de la richesse produite et la consommation d'énergie, tandis que le parc immobilier résidentiel, commercial et institutionnel devra améliorer sa performance.

Les mesures actuelles sont toutefois insuffisantes pour transformer les marchés, changer les comportements et stimuler les investissements en efficacité énergétique. Elles reposent principalement sur des programmes d'aide financière. En l'absence de mises à jour significatives des cadres réglementaires, tarifaires et fiscaux, le développement du secteur peine à progresser<sup>7</sup>. Conscient de ces enjeux, le gouvernement compte mettre en œuvre davantage de mesures réglementaires, notamment par l'instauration d'un système de déclaration et de cotation de la performance environnementale des bâtiments (projet de loi 41).

Les sections suivantes proposent un regard historique sur la gouvernance et le financement de l'efficacité énergétique au Québec, mettant en lumière les avancées réalisées, les défis persistants et les opportunités de financement novatrices pour accélérer le déploiement des projets en la matière.

---

<sup>4</sup> Consultez la programmation de l'atelier : [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/PROG\\_AtelierEE.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/PROG_AtelierEE.pdf)

<sup>5</sup> Hydro-Québec, 2024. *Plan d'action 2035 - Vers un Québec décarboné et prospère*, [www.hydroquebec.com/a-propos/publications-rapports/plan-action-2035.html](http://www.hydroquebec.com/a-propos/publications-rapports/plan-action-2035.html)

<sup>6</sup> R-6.01, r. 4.3 - Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur

<sup>7</sup> Gouvernement du Québec, 2024. *Plan pour une économie verte : Plan de mise en œuvre 2024-2029*, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-mise-oeuvre-2024-2029.pdf>, p.23

# État des lieux

## a) Gouvernance

L'approche québécoise en matière d'efficacité énergétique a peu évolué au fil des années et demeure marquée par des défis de gouvernance<sup>8</sup>. Depuis la création du Bureau des économies d'énergie pour répondre à la crise du pétrole, en 1977, plusieurs politiques et organismes affectés à l'efficacité énergétique se sont succédés. À ces instances s'ajoutent l'introduction des premiers Plans globaux en efficacité énergétique (PGEÉ) soumis à la Régie de l'énergie par les distributeurs entre 1996 et 2003, révisables tous les cinq ans. Or, le manque de cohérence, de prévisibilité et de pérennité dans la gouvernance a limité l'efficacité des efforts.

En 2016, la Loi sur Transition énergétique Québec a été adoptée, instituant Transition énergétique Québec (TEQ). Cette société d'État était chargée d'élaborer un plan directeur quinquennal « faisant état des programmes et des mesures [dont ceux en efficacité énergétique] qui seront mis en place par elle, les ministères, les organismes et les distributeurs d'énergie afin d'atteindre les cibles énergétiques définies par le gouvernement<sup>9</sup> » dans sa Politique énergétique du Québec 2030 (PÉQ). Parmi ces objectifs figuraient une réduction de 40 % de la consommation de produits pétroliers et une amélioration de 15 % de l'efficacité énergétique par rapport à 2013. TEQ visait à devenir un guichet unique pour les programmes québécois liés à la transition énergétique.

En 2018, TEQ a déposé son premier Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique (2018-2023). Toutefois, son abolition en 2020, après l'adoption du projet de *loi 44 visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, a conduit au transfert de ses responsabilités vers un sous-ministériat du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). En 2022, une nouvelle réorganisation ministérielle a scindé le dossier de l'énergie, confiant les mandats liés à l'approvisionnement et la production énergétiques au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), et ceux liés à la gestion de la consommation et de l'efficacité énergétique au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Une mise à niveau du Plan directeur en transition énergétique a été publiée en 2022<sup>10</sup>, puis intégrée en 2024 au Plan de mise en œuvre 2024-2029 du Plan pour une économie verte 2030 (PMO-PEV), sous la responsabilité du MELCCFP. Plusieurs mesures détaillées dans le Plan directeur ne sont pas reconduites dans le PMO-PEV, tandis que d'autres ont été intégrées à des mesures existantes.

En juin 2025, le projet de *loi 69 assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques* (PL69) a été sanctionné. Ce projet de loi introduit la transition énergétique dans les mandats de la Régie de l'énergie et d'Hydro-Québec, prévoit une révision du processus de fixation des tarifs et instaure un Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE). La notion de sobriété énergétique figure dans ce cadre, bien que les mécanismes spécifiques de gestion de la consommation et les mesures de transparence en matière de gouvernance énergétique restent à préciser.

## b) Financement

### GOVERNEMENT ET DISTRIBUTEURS

L'efficacité énergétique est rarement au sommet des priorités des entreprises, des organisations et des particuliers lorsqu'il est question d'investissements. Des facteurs propres au contexte québécois freinent son développement, notamment l'accès à une électricité à faible coût et des bas prix du gaz naturel. Cela ne favorise pas la rentabilité des investissements en efficacité énergétique.

<sup>8</sup> Whitmore, Pineau, 2016. *Portrait global de l'efficacité énergétique en entreprise au Québec*, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, <https://energie.hec.ca/pgeeeq2016/>

<sup>9</sup> Loi sur Transition énergétique Québec, abrogée le 1<sup>er</sup> novembre 2020, [www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/T-11.02](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/T-11.02)

<sup>10</sup> MERN, 2022. *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique - Mise à niveau 2026*, Gouvernement du Québec, <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/plan-directeur/MERN-Mise-niveau-2026-plan-directeur-transition-energetique.pdf>

À l'échelle de l'économie québécoise, des études menées par *Efficiency Canada*<sup>11</sup> et l'*American Council for an Energy-Efficient Economy*<sup>12</sup> (ACEEE) indiquent que les dépenses en efficacité énergétique demeurent faibles comparativement à celles d'autres juridictions nord-américaines. Elles représentent à peine plus de 1 % des dépenses énergétiques totales annuelles au Québec, bien en deçà des juridictions les plus performantes où cette proportion varie entre 2,9 % et 7 % (électricité seulement). Par ailleurs, les investissements et la participation aux programmes gouvernementaux d'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment au Québec demeurent faibles<sup>13</sup>.

L'approche du gouvernement québécois privilégie les programmes d'aide financière pour corriger les inefficacités du marché, plutôt que des mesures réglementaires ou écofiscales. Gérés par le MELCCFP et les distributeurs d'énergie, ces programmes offrent principalement de l'information, de l'expertise et un soutien financier pour encourager les consommateurs à réaliser des actions d'efficacité énergétique (ex., remplacement d'équipement, mise en œuvre de projets). Entre 2007 et 2022, huit programmes du *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques* dédiés au financement de l'efficacité énergétique<sup>14</sup> dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et de l'innovation ont attribué plus de 1,5 G \$ en aides financières, soit une moyenne de 137,3 M \$ par année<sup>15</sup>. Le gouvernement poursuit l'implantation de ces mesures sous le PMO du PEV.

Le gouvernement envisage intervenir davantage par l'instrument réglementaire, notamment avec la mise en place d'un système de cotation et de performance environnementale des bâtiments (PL 41) et le rehaussement à venir des normes de performance environnementale autant pour les nouvelles constructions que les rénovations<sup>16</sup>. D'autres instances, comme le gouvernement fédéral, la Fédération canadienne des municipalités (*Fonds municipal vert*) et de institutions financières offrent également des subventions et des prêts.

Les programmes du MELCCFP consacrés à la transition climatique et énergétique, sont principalement financés par le *Fonds d'électrification et de changement climatiques*<sup>17</sup> (FECC). Depuis sa création en 2006, le FECC (anciennement le *Fonds vert*) a reçu plus de 9 G \$. Ces revenus proviennent principalement du marché du carbone – une mesure écofiscale. Selon le gouvernement du Québec, « lorsqu'elle est appliquée dans le cadre de la transition énergétique, l'écofiscalité rassemble les instruments économiques qui favorisent l'investissement dans des technologies ou des équipements écoénergétiques ou l'adoption de comportements écoresponsables, et qui découragent les pratiques contraires. Les revenus issus des mesures écofiscales peuvent être réinvestis pour atteindre ces mêmes objectifs<sup>18</sup> ».

En mars 2024, le FECC affichait un solde excédentaire de 1,7 G \$<sup>19</sup>, soit un surplus qui n'avait pas encore été dépensé pour la réduction des émissions de GES, l'efficacité énergétique ou encore l'adaptation aux changements climatiques. Le fonds reçoit également des contributions fédérales provenant du *Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone* (FEFEC).

Le MELCCFP finance également une partie des programmes à partir du système de quote-part, qui encadre

---

<sup>11</sup> Nippard, A., Gaede, J., 2023. *The 2023 Energy Efficiency Programs Update : Provinces and Territories*, Efficiency Canada, Carleton University, p.19 et35, [www.energycanada.org/wp-content/uploads/2024/02/Energy-Efficiency-Programs-Update.pdf](http://www.energycanada.org/wp-content/uploads/2024/02/Energy-Efficiency-Programs-Update.pdf)

<sup>12</sup> Subramanian, S., et cie., 2022. *2022 State Energy Efficiency Scorecard*, ACEEE, tableaux 10 et 11, [www.aceee.org/sites/default/files/pdfs/u2206.pdf](http://www.aceee.org/sites/default/files/pdfs/u2206.pdf)

<sup>13</sup> TEQ, 2018. *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018 – 2023*, Gouvernement du Québec.

<sup>14</sup> Chauffez vert, Rénoclimat, Éconologis, Novoclimat, Écoperformance, Bioénergies, Extension du réseau triphasé et Technoclimat

<sup>15</sup> MERN, 2022. *Rapport annuel de gestion 2021-2022*, annexe II.

<sup>16</sup> MELCCFP, 2024. *Plan de mise en œuvre 2024-2029 du Plan pour une économie verte 2030*, Gouvernement du Québec, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-mise-oeuvre-2024-2029.pdf>, p.23

<sup>17</sup> MELCCFP, 2024. *Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)*, Gouvernement du Québec, page web consultée le 27 janvier 2025, [www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-electrification-changements-climatiques/index.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-electrification-changements-climatiques/index.htm)

<sup>18</sup> TEQ, 2018. *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018 – 2023*, Gouvernement du Québec, p.136. Voir aussi : MFQ, 2017. *Le recours à l'écofiscalité - Principes d'application*, Gouvernement du Québec, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/mesures\\_ecofiscales/AUTFR\\_RecoursEcofiscaleite.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/mesures_ecofiscales/AUTFR_RecoursEcofiscaleite.pdf)

<sup>19</sup> Lecavalier, C., 2024. « Un surplus de 1,7 milliard critiqué de toute part », *La Presse*, 10 avril 2024, [www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-04-10/fonds-d-electrification-et-de-changements-climatiques/un-surplus-de-1-7-milliard-critique-de-toute-part.php](http://www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-04-10/fonds-d-electrification-et-de-changements-climatiques/un-surplus-de-1-7-milliard-critique-de-toute-part.php)

les contributions des distributeurs d'énergie (Énergir, Enbridge Gaz Québec, Hydro-Québec)<sup>20</sup>. Depuis 2018-2019, ces sommes, autorisées par la *Régie de l'énergie* et versées annuellement au ministre de l'Environnement<sup>21</sup>, s'élèvent à 85,2 M \$ par an et ce jusqu'en 2030. Les distributeurs d'énergie offrent aussi des aides financières dans le cadre de leur PGEÉ, sous la supervision du MELCCFP et de la Régie de l'énergie.

## PERSPECTIVES ET DÉFIS

Les bilans offrant un portrait de la performance et de l'offre des programmes québécois en efficacité énergétique pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel sont rares. Le dernier exercice remonte à 2008, avec la publication du *Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies 2007-2010* par l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE).

La Régie de l'énergie exigeait néanmoins des mises à jour quinquennales des PGEÉ, soumises par les distributeurs. Ces mises à jour devaient inclure un bilan des programmes offerts, une évaluation de leur performance vers l'atteinte de leurs objectifs et une analyse du potentiel technicoéconomique (PTÉ) en efficacité énergétique des différentes clientèles. Hydro-Québec a déposé sa dernière mise à jour en 2021, Énergir en 2023 et Enbridge Gaz Québec (anciennement Gazifère) en 2024. Toutefois, depuis l'adoption du projet de loi 41, l'exigence des mises à jour des PGEÉ a été abandonnée.

En ce qui concerne les produits pétroliers, le MELCCFP est chargé de coordonner la gouvernance des mesures visant à atteindre une réduction de 40 % de la consommation d'ici 2030. Or, aucune exigence ne prévoit des mises à jour régulières similaires à celles des distributeurs d'électricité et de gaz. La dernière étude de PTÉ réalisée pour le MELCCFP, portant sur les mesures associées au transport routier, date de 2013.

Le potentiel technicoéconomique (PTÉ) représente l'estimation de la réduction techniquement et économiquement réalisable de la consommation énergétique annuelle, sans altérer le niveau de service. Les dernières analyses effectuées pour Hydro-Québec, Énergir et le MELCCFP indiquent un potentiel annuel d'économie d'énergie de 14 % en électricité, 25 % en gaz naturel (par rapport à la consommation de 2021-2022) et une réduction de 24 % de la demande de produits pétroliers pour le transport (selon les données de 2017)<sup>22</sup>.

## NOUVELLES OCCASIONS D'AFFAIRES ET INNOVATIONS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT

L'intérêt croissant des milieux financiers pour l'investissement responsable (ESG) et l'engagement des divers paliers de gouvernement dans la transition énergétique ouvrent la voie à de nouvelles occasions d'affaires et à des méthodes de financement innovantes pour soutenir l'efficacité énergétique.

Dans le cadre du *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023*, Transition énergétique Québec (TEQ) s'était engagée à assurer une veille sur les opportunités de financement tout en renforçant et diversifiant les sources de soutien à la transition énergétique (voir tableau 1). Toutefois, ces objectifs et actions n'ont pas été reconduits dans les *Plans de mise en œuvre du PEV 2030*. Le tableau 2 présente un éventail – non exhaustif – de mécanismes de financement innovants visant à soutenir les initiatives en matière d'efficacité énergétique. L'atelier vise à identifier des pistes d'action qui pourront améliorer la flexibilité et la pérennité de ce financement.

<sup>20</sup> Régie de l'énergie, 2024. *Historique des taux de la quote-part annuelle payable par les distributeurs d'énergie tels que déterminés par la Régie de l'énergie*, [www.regie-energie.qc.ca/storage/app/media/la-regie/lois-reglements-documents-administratifs/declarations-des-distributeurs-de-carburants-et-combustibles/taux/Taux\\_par\\_produit\\_Quote-part\\_2007-2024.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/storage/app/media/la-regie/lois-reglements-documents-administratifs/declarations-des-distributeurs-de-carburants-et-combustibles/taux/Taux_par_produit_Quote-part_2007-2024.pdf)

<sup>21</sup> Règlement sur la quote-part annuelle payable au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 10.5 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, [www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/R-6.01,%20R.%205.1%20/](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/R-6.01,%20R.%205.1%20/)

<sup>22</sup> Whitmore, J., Pineau, P.-O., 2025. *État de l'énergie au Québec 2025, Chaire de gestion du secteur de l'énergie*, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec, p. 55, <https://energie.hec.ca/eeq>

## TABLEAU 1. OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### Objectif 1 : S'assurer que les consommateurs d'énergie ont accès à une offre de financement remboursable diversifiée et adaptée à leurs besoins, et encourager les investisseurs tant privés qu'institutionnels à participer à cette offre

Mise en place d'un fonds innovant destiné à la transition énergétique	>	Mettre une structure opérationnelle et financière sur pied afin de lancer une offre de financement remboursable destinée à faciliter et à accélérer la mise en place de mesures écoénergétiques dans les bâtiments du secteur commercial.
Amorcer un dialogue avec des investisseurs potentiels, dont les institutions financières, pour accroître l'offre de financement adaptée aux projets de transition énergétique	>	Amorcer un dialogue avec des investisseurs potentiels, dont les institutions financières, pour accroître l'offre de financement adaptée aux projets de transition énergétique.  Évaluer la possibilité que le gouvernement fédéral contribue à l'offre de financement adaptée aux projets de transition énergétique.  Confirmer la participation de nouveaux partenaires financiers pour alimenter l'offre de financement et être en mesure de lancer des offres de financement remboursable selon les clientèles et les besoins de financement pour opérer une transition énergétique.
Lancer des offres de financement remboursable adaptées aux différentes clientèles	>	Concevoir de nouvelles offres de financement remboursable selon les clientèles.  Leur proposer ces nouvelles offres.
Offrir, en partenariat avec l'AQME, un accompagnement technique aux consommateurs d'énergie afin d'atténuer l'impression de risque qui accompagne souvent les projets sur l'efficacité et la transition énergétiques	>	Dans le cadre de l'offre de financement remboursable destinée aux propriétaires de bâtiments commerciaux, prévoir un accompagnement technique de ceux-ci pour atténuer l'impression de risque liée à ces projets.
Favoriser les modèles qui atténuent le risque financier lié aux projets d'efficacité énergétique, notamment le modèle des ESE	>	Favoriser les modèles qui diminuent le risque financier des investisseurs et des consommateurs d'énergie, notamment le modèle des entreprises de services écoénergétiques.

### Objectif 2 : Accroître le financement de projets portant sur la transition énergétique

Déterminer des projets pouvant être financés par des obligations vertes	>	Déterminer des projets majeurs pouvant contribuer à la transition énergétique et vérifier s'ils pourraient être financés par des obligations vertes.
Organiser une veille afin de saisir les occasions d'affaires et les innovations pouvant servir à financer la transition énergétique	>	De concert avec différents partenaires, organiser une veille stratégique sur les occasions d'affaires et les innovations en matière de financement.  Établir des partenariats pour saisir les occasions et les innovations prometteuses permettant de financer des projets de transition énergétique.

Source : TEQ, 2018. Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023, p.61, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/transition-energetique/PL-Plan-directeur-transition-energetique-TEQ.pdf>

**TABLEAU 2. EXEMPLES DE MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVANTS POUR SOUTENIR DES INITIATIVES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Mécanismes	Description
<p><b>Programme de financement écoénergétique sur les biens immobiliers</b> (Property Assessed Clean Energy [PACE])</p>	<p>Ces programmes offrent aux propriétaires la possibilité de financer le coût initial des améliorations énergétiques de leurs biens immobiliers, avec un remboursement échelonné sur plusieurs années<sup>23</sup>.</p>
<p><b>Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique</b> (SOFIAC)</p>	<p>Cette organisation facilite et accélère la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique pour les entreprises québécoises, leur permettant d'investir dans des améliorations sans impact immédiat sur leur budget. La rentabilité du modèle repose sur deux étapes : 1) la SOFIAC développe, gère et investit dans des projets de décarbonation et de rénovations écoénergétiques pour les entreprises et les municipalités; 2) les coûts des projets sont remboursés par une portion des économies réalisées, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'un flux de trésorerie positif dès le début<sup>24</sup>.</p>
<p><b>Fonds Écoleader</b></p>	<p>Créé par le gouvernement du Québec en 2018 et coordonné par le <i>Fonds d'action québécois pour le développement durable</i>, ce programme soutenu par <i>Développement économique Canada (DEC)</i> finance les entreprises souhaitant intégrer des pratiques d'affaires écoresponsables, dont la gestion de l'énergie, et des technologies propres plus efficaces<sup>25</sup>.</p>
<p><b>Hypothèque verte</b></p>	<p>Prêts hypothécaires offrant des taux d'intérêt préférentiels aux propriétaires qui investissent dans l'amélioration énergétique de leur habitation (ex., isolation, panneaux solaires, systèmes de chauffage efficaces)<sup>26</sup>. Ces prêts sont disponibles dans des institutions financières en Europe, mais ne le sont pas au Québec.</p>
<p><b>Financement de l'efficacité communautaire du Fonds municipal vert</b></p>	<p>Le Fonds municipal vert (FMV), géré par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), propose des subventions pour l'élaboration de plans et des prêts à taux préférentiels afin de soutenir la mise en œuvre de projets durables. Son initiative Financement de l'efficacité communautaire (FEC) aide les municipalités à concevoir, lancer et développer des programmes innovants qui facilitent l'accès au financement pour des rénovations résidentielles écoénergétiques. Le FEC est doté d'un budget de 300 M \$ sur six ans<sup>27</sup>.</p>
<p><b>Obligations vertes du Québec</b></p>	<p>Le programme d'obligations vertes, émises par le gouvernement du Québec, permet de mobiliser des capitaux destinés à des projets ayant des retombées positives sur la protection de l'environnement et la décarbonation. Parmi les initiatives admissibles figurent les bâtiments verts<sup>28</sup>.</p>

Ce document propose une synthèse des faits saillants issus des tables rondes et des présentations de la conférence de cadrage. Afin de faciliter l'application des recommandations, les principales pistes d'action ont été structurées pour faire ressortir les points d'accords et de désaccords du groupe.

Étant donné l'ampleur du sujet, les auteurs reconnaissent que les pistes d'action ne sont pas exhaustives et reflètent les expertises des participants. Certains enjeux nécessiteront des consultations supplémentaires et des recherches plus ciblées, faisant de cette étude une approche exploratoire du financement de l'efficacité énergétique.

<sup>23</sup> FCM, 2024. *Aperçu des lois régissant les programmes de financement écoénergétique sur les biens immobiliers (PACE) au Canada*, Fonds municipal vert, <https://media.fcm.ca/documents/programs/gmf/gmf-PACE-report-fr.pdf>

<sup>24</sup> SOFIAC, 2025. Site web, <https://sofiac.ca/fr>

<sup>25</sup> Fonds Écoleader, 2025. *Programme de financement destiné aux entreprises qui souhaitent adopter des pratiques d'affaires écoresponsables et des technologies propres*, page web consultée le 29 janvier 2025, [www.fondsecoleader.ca/](http://www.fondsecoleader.ca/)

<sup>26</sup> World Green Building Council, (date n.d.). *What are green mortgages & how will they revolutionise home energy efficiency?*, page web consultée le 2 avril 2025, <https://worldgbc.org/article/what-are-green-mortgages-how-will-they-revolutionise-home-energy-efficiency>

<sup>27</sup> FCM, 2025. *Financement de l'efficacité communautaire*, page web, <https://fondsmunicipalvert.ca/financement-de-lefficacite-communautaire>

<sup>28</sup> MFQ, 2025. *Programme d'obligations vertes*, Gouvernement du Québec, page web consultée le 29 janvier 2025, [www.finances.gouv.qc.ca/ministere/environnement\\_economie\\_verte/obligations\\_vertes/](http://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/environnement_economie_verte/obligations_vertes/)

# Conférences de cadrage

---

Les conférences de cadrage ont pour objectif de fournir à l'ensemble des personnes participantes un état des lieux des enjeux liés au financement de l'efficacité énergétique dans le contexte québécois. Ce partage d'informations leur permet d'aborder les discussions en plénière avec une meilleure préparation et une compréhension des défis à relever.

---

Treize conférences, réparties en deux séances, ont été offertes aux participants. La première séance dressait un état des lieux du secteur de l'efficacité énergétique au Québec, tout en mettant en lumière les perspectives des principaux acteurs – fournisseurs de services, distributeurs, consommateurs et investisseurs – face aux enjeux et défis du financement. La seconde séance explorait des exemples de sources novatrices de financement. La section suivante présente une synthèse des idées clés exprimées par les conférenciers. Les présentations sont accessibles en ligne<sup>29</sup>.

## Séance 1 | Enjeux et défis liés au financement de l'efficacité énergétique au Québec

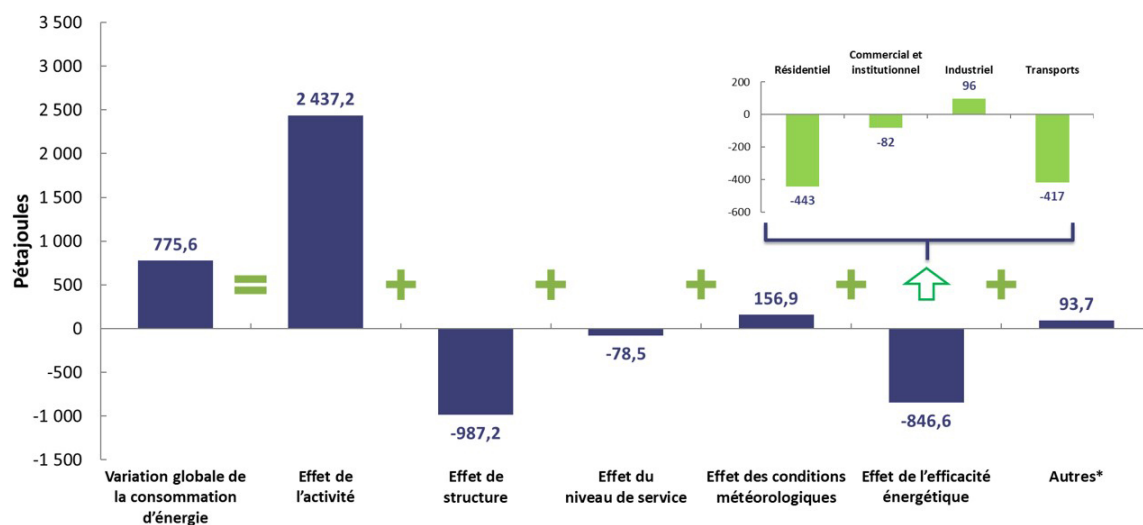
En ouverture, **Pierre-Olivier Pineau, professeur titulaire de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal** a présenté l'état des lieux de l'efficacité énergétique au Québec. Il rappelle que l'efficacité énergétique, définie comme la capacité à maximiser un rendement tout en minimisant la consommation d'énergie, constitue le « premier carburant » de la transition énergétique. L'efficacité énergétique est souvent mesurée pour une province ou un état comme étant l'amélioration dans la consommation d'énergie qui n'est pas expliquée par les changements dans l'activité ou la structure de l'économie et les conditions météorologiques (voir graphique 1). Cependant, sa gouvernance partagée entre divers acteurs (gouvernements, distributeur) complique sa gestion.

La consommation énergétique totale des bâtiments commerciaux et institutionnels est restée stable de 2000 à 2022 au Québec, malgré une baisse de 10 % pour le chauffage et de 20 % de l'intensité énergétique. Toutefois, ces gains ont été annulés par une augmentation de 69 % de la consommation des équipements auxiliaires et une croissance de 28 % de la surface bâtie. Le Canada affiche aussi une faible performance énergétique comparée aux autres pays, révélant donc un fort potentiel d'amélioration. Il faudra pour cela surmonter des barrières économiques, comportementales, culturelles et politiques.

---

<sup>29</sup> HEC Montréal, 2025. *Financement de l'efficacité énergétique au Québec : Quelles options pour accélérer la décarbonation de l'économie ?*, conférence de cadrage, page web, <https://energie.hec.ca/events/2mai2025>

## GRAPHIQUE 1. SOMMAIRE DES FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR LA VARIATION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE AU CANADA, 2000-2020



\* La catégorie « Autres » désigne l'éclairage des voies publiques, le transport aérien non commercial, le transport hors route et l'agriculture, lesquels sont compris dans la colonne de la variation globale de la consommation d'énergie, mais exclus de l'analyse de factorisation

Source : RNCAN, 2024.

Selon **Harold Côté, Directeur général de la gouvernance de la transition climatique et énergétique au ministère de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)**, la transition énergétique du Québec doit reposer sur une gouvernance efficace et une meilleure coordination entre les actions du gouvernement et des distributeurs d'énergie. Face à la demande croissante d'électricité propre et aux coûts élevés des énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétiques sont essentielles pour réduire les coûts de la décarbonation et libérer de l'énergie propre.

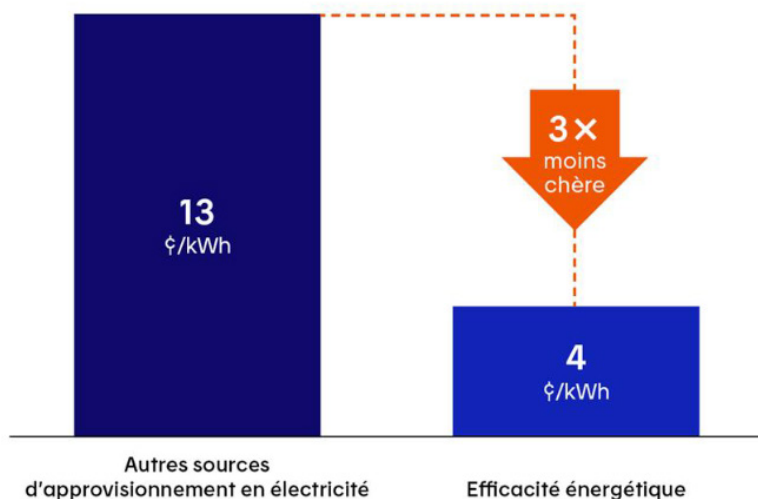
Le financement gouvernemental de l'efficacité énergétique provient notamment de programmes financés par le Fonds d'électrification et de lutte contre les changements climatiques (FECC), principalement alimenté par les revenus issus du marché du carbone. Le plan climat gouvernemental est doté d'un budget de plus de 10 G \$ sur cinq ans. Les distributeurs d'énergie prévoient également des investissements de 630 M \$ en efficacité énergétique pour 2025-2026. Pour le résidentiel, des aides financières existent pour les rénovations écoénergétiques et la construction de bâtiments à haute performance (Rénoclimat, Chauffez vert, Novoclimat). Les entreprises peuvent quant à elles bénéficier de programmes comme ÉcoPerformance et Technoclimat.

Alignée sur l'objectif d'Hydro-Québec d'économiser 21 TWh d'électricité d'ici 2035, la Feuille de route en sobriété et efficacité énergétiques du MELCCFP propose plusieurs mesures : adoption d'un système de cotation environnementale des bâtiments (projet de loi n°41), renforcement des exigences réglementaires et intégration de sources de financement innovantes. Toutefois, des défis persistent, notamment les sources de financement limitées de l'action climatique, le maintien des coûts de l'électricité à un niveau bas et l'équilibre entre croissance économique et décarbonation dans l'usage de l'électricité libérée.

**Josyane Fortin, Directrice principale des Offres énergétiques à la clientèle et tarification chez Hydro-Québec**, a présenté la vision du distributeur d'énergie sur le marché de l'efficacité énergétique. Le Plan d'action 2035 met en lumière l'accroissement de la demande électrique du Québec, estimé à 150-200 TWh d'ici 2050, en raison de la transition énergétique et de la croissance économique. Parmi les cinq priorités définies, l'efficacité énergétique est essentielle pour garantir l'autonomie énergétique et maintenir des tarifs abordables. Elle est un levier stratégique, permettant de consommer moins et mieux, particulièrement lors des pointes hivernales. Hydro-Québec la considère comme la solution la plus rapide et la moins chère pour rendre disponible de l'énergie pour soutenir l'économie et le bien-être collectif. Elle estime que son coût est trois fois inférieur à celui des autres sources d'approvisionnement électrique au Québec (voir graphique 2).

## GRAPHIQUE 2. COMPARAISON DES COÛTS DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR RAPPORT À D'AUTRES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

### L'efficacité énergétique est trois fois moins chère que les autres sources d'approvisionnement en électricité



Source : Hydro-Québec, 2025.

Hydro-Québec déploie donc une trajectoire en efficacité énergétique qui vise à économiser l'équivalent de la consommation d'une maison sur quatre d'ici 2035. Pour y arriver, Hydro-Québec déploie dès maintenant 2 G \$ pour trois initiatives structurantes pour l'ensemble de ses clientèles : l'installation d'un million d'équipements intelligents pour les particuliers, des appuis financiers pour l'acquisition d'équipements efficaces pour les bâtiments commerciaux et institutionnels dans le cadre d'une démarche d'exemplarité, ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour les industries, notamment pour l'implantation de systèmes de gestion de l'énergie. Une collaboration renforcée avec les partenaires du marché et les gouvernements, et une modernisation des normes énergétiques encadrant la performance du parc immobilier, des équipements et des entreprises sont indispensables pour atteindre ces objectifs.

La présentation de **Jean-François Tremblay, Président du conseil d'administration du Conseil québécois des entreprises en efficacité énergétique (CQ3E)** met en évidence les défis du financement de l'efficacité énergétique pour les fournisseurs de service. Il distingue les réalités du marché public et privé, soulignant que les infrastructures publiques souffrent d'un déficit de maintien d'actifs en forte croissance, tandis que le marché privé est principalement motivé par la rentabilité financière. Le manque de réglementation contraignante freine la transition, et l'exemplarité de l'État reste insuffisante. Pour accélérer la transition, il est essentiel de renforcer les codes de construction, d'optimiser les processus d'approvisionnement et d'intégrer l'efficacité énergétique comme une filière à part entière dans les politiques énergétiques.

M. Tremblay propose plusieurs leviers : un signal de prix plus fort, des incitatifs financiers adaptés au marché et une modernisation des normes énergétiques. Hydro-Québec joue un rôle clé avec sa Trajectoire en efficacité énergétique, mais une meilleure collaboration entre les acteurs du marché, le gouvernement et les municipalités est nécessaire. Le marché public gagnerait à simplifier les programmes et à centraliser la gestion via un guichet unique intégrant le MELCCFP, Hydro-Québec et Énergir. Quant au marché privé, l'approche doit être adaptée à ses impératifs économiques, combinant réglementation, financement et innovation pour une adoption de mesures efficaces.

**Isabelle Demers, Vice-présidente du Développement stratégique, affaires publiques et innovation à l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)**, souligne les défis et occasions de l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel. Le bâtiment résidentiel représente 20 % de la consommation totale d'énergie, avec une majorité de logements construits avant 1980, nécessitant des rénovations pour améliorer leur performance thermique. L'investissement dans l'efficacité énergétique est crucial, car il permettrait d'économiser 15 TWh, soit l'équivalent de la production de deux barrages La Romaine. La modernisation du parc immobilier est une priorité pour réduire les pertes énergétiques et soutenir la transition énergétique.

Pour assurer une transition efficace, Mme Demers préconise une approche gagnant-gagnant basée sur trois fronts d'action : le renforcement des normes réglementaires, la bonification des programmes financiers et la valorisation du « non-gaspillage », en misant sur la performance énergétique globale des bâtiments plutôt que sur des interventions ponctuelles. Les rénovations énergétiques restent peu incitées en raison de coûts élevés et d'un retour sur investissement long, freinant ainsi l'engagement des propriétaires. Pour maximiser les bénéfices économiques, le financement devrait cibler l'étanchéité des bâtiments, à l'image du programme autrichien *Sanierungbonus*<sup>30</sup>, qui attribue les fonds selon une grille de performance énergétique. Selon la conférencière, un investissement estimé à 6 G \$ permettrait de rénover l'ensemble du parc résidentiel, offrant des avantages immédiats tant aux ménages qu'à la société.

**Nazim Sabaa, Vice-président de l'Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG)** a présenté la perspective du secteur industriel par rapport à l'efficacité énergétique. Ce secteur consomme plus de 50 % du gaz naturel distribué dans la province. L'investissement dans l'efficacité énergétique est freiné par des contraintes de compétitivité internationale, économiques et réglementaires, nécessitant des mécanismes de financement adaptés à la complexité des modèles d'affaires industriels. Les programmes existants sont jugés trop homogènes et mal adaptés aux cycles d'investissement longs et aux contraintes opérationnelles des entreprises.

L'investissement industriel dans l'efficacité énergétique ne sera possible que si les mécanismes de financement reflètent la complexité, la temporalité et les impératifs économiques propres à l'industrie. Il ne suffit pas d'offrir des subventions : il faut structurer un écosystème aligné sur les réalités industrielles. Pour surmonter ces obstacles, l'ACIG propose plusieurs solutions : concevoir des programmes sur mesure pour différents sous-secteurs industriels, arrimer les initiatives aux obligations climatiques existantes et créer un fonds spécialisé pour les projets industriels avec des modalités de financement flexibles. Une banque tarifaire pourrait également être instaurée, permettant aux industriels de récupérer les sommes versées via leurs tarifs pour financer des projets structurants au bon moment. L'objectif est de mieux intégrer l'efficacité énergétique aux stratégies industrielles tout en assurant la compétitivité des entreprises québécoises.

**Jean-Michel Champagne, Directeur des orientations ESG et chef de la transition durable, Services aux particuliers chez Desjardins**, met en lumière les enjeux de l'efficacité dans le secteur résidentiel et des prêts hypothécaires. Les normes environnementales deviennent incontournables, influençant les attentes des consommateurs et des régulateurs. Desjardins, premier prêteur hypothécaire du Québec (près de 40 % du marché), joue un rôle clé, mais doit composer avec un endettement élevé des ménages canadiens (175 % en 2024 contre 102 % en 1994) et une épargne limitée. Le coût des mesures d'efficacité énergétique reste un frein, avec un retour sur investissement jugé insuffisant, tandis que le poste de dépense en habitation atteint un niveau record, la majorité des détenteurs hypothécaires ayant un amortissement de 21 à 30 ans.

Pour surmonter ces défis, une approche intégrée est essentielle, combinant financement adapté, sensibilisation et innovation technologique. L'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments, l'installation de systèmes de chauffage plus performants et la récupération de chaleur sont des leviers clés pour réduire la consommation énergétique. Toutefois, la littératie énergétique demeure un obstacle, tant pour les consommateurs que pour les conseillers financiers, ce qui complique l'intégration de l'efficacité énergétique dans les décisions d'investissement.

---

<sup>30</sup> Bundesministerium Klimaschutz, Umwelt, Energie, Mobilität, Innovation und Technologie, 2025. Page web, <https://sanierungsbonus.at>

Le secteur financier est un acteur clé, mais pas une panacée. Le secteur financier, bien que central, ne peut à lui seul garantir la transition énergétique.

Pour terminer, **Geneviève Gauthier, Directrice nationale, Éconoler**, discute du rôle essentiel de la réglementation en complément du financement pour optimiser l'efficacité énergétique. Elle souligne que la disponibilité de fonds ne suffit pas à accélérer les investissements, freinés par la complexité technique et réglementaire, un retour sur investissement trop long, et un manque de données fiables. La réglementation est perçue à la fois comme une barrière et un levier : elle peut freiner l'adoption de technologies vertes, mais aussi encourager la décarbonation lorsqu'elle est bien conçue. Or, le manque d'indépendance, de prévisibilité et de transparence dans la mise à jour du cadre réglementaire, ainsi que l'absence d'objectifs clairs, compliquent la transition énergétique et l'atteinte d'objectif de réduction de la consommation d'énergie.

Pour surmonter ces obstacles, elle préconise une réglementation plus cohérente, prévisible, agile et simplifiée permettant d'accélérer le financement des activités de décarbonation. Elle met en avant la nécessité d'un cadre adapté, favorisant notamment le financement par des tiers et l'intégration de mécanismes incitatifs. La tarification énergétique actuelle, souvent dégressive, décourage les investissements en efficacité énergétique. La réglementation peut aussi aider à pallier le déficit d'information en rendant obligatoires les audits énergétiques, l'étiquetage et le suivi des consommations.

### Les présentations des conférenciers

**Pierre-Olivier Pineau.** *État des lieux de l'efficacité énergétique au Québec*, [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/1\\_PPT\\_PINEAU.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/1_PPT_PINEAU.pdf)

**Harold Côté.** *Financement de l'efficacité énergétique - Une perspective gouvernementale*, [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/05/2\\_PPT\\_MELCCFP.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/05/2_PPT_MELCCFP.pdf)

**Josyane Fortin.** *Plan d'action 2035- Vers un Québec décarboné et prospère*, [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/05/3\\_PPT\\_HQ.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/05/3_PPT_HQ.pdf)

**Jean-François Tremblay.** *Financement de l'efficacité énergétique - Perspectives du Conseil québécois des entreprises en efficacité énergétique*, [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2024/05/4-PPT\\_RNCan.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2024/05/4-PPT_RNCan.pdf)

**Isabelle Demers.** *Défis pour réussir une réelle efficacité énergétique du secteur résidentiel au Québec*, [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/5\\_PPT\\_APCHQ.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/5_PPT_APCHQ.pdf)

**Nazim Sabaa.** *Association des consommateurs industriels de gaz - Enjeux des industriels vis-à-vis de l'efficacité énergétique*, [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/6\\_PPT\\_ACIG.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/6_PPT_ACIG.pdf)

**Jean-Michel Champagne.** *Efficacité énergétique et décarbonation Considérations clefs en lien avec les habitations*, [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/05/7\\_PPT\\_Desjardins.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/05/7_PPT_Desjardins.pdf)

**Geneviève Gauthier.** *Réglementation et efficacité énergétique*, [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/8\\_PPT\\_Econoler.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/8_PPT_Econoler.pdf)

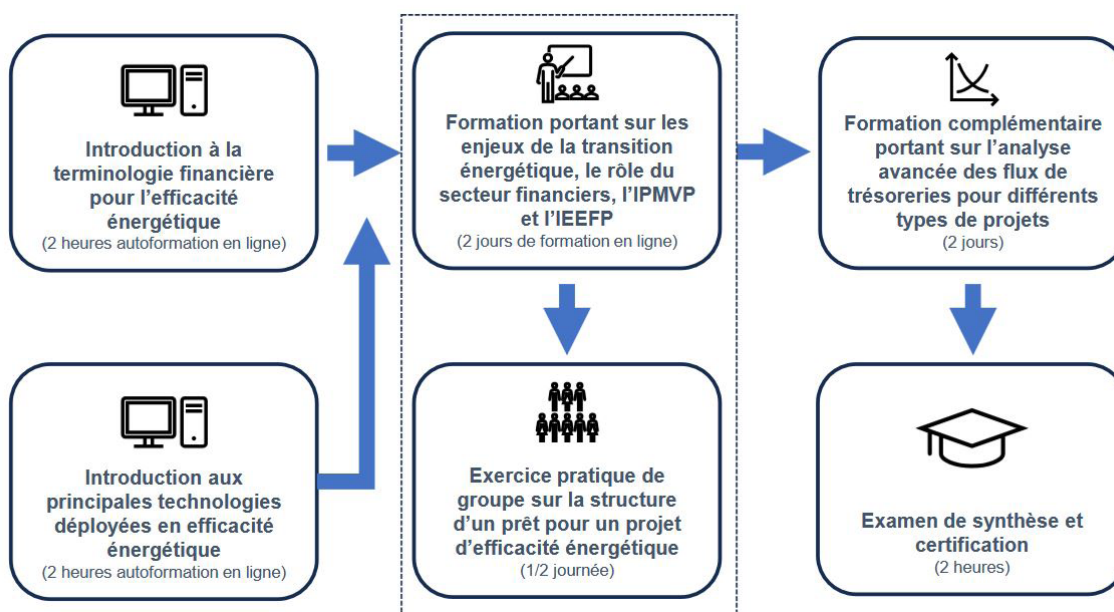
## Séance 2 | Exemples de sources innovatrices de financement

La deuxième séance de la conférence visait à présenter des exemples de meilleures pratiques ainsi que des sources innovantes de financement dans le domaine de l'efficacité énergétique.

**Denis Tanguay, Directeur exécutif du *Efficiency Valuation Organization***, a présenté les meilleures pratiques en financement de l'efficacité énergétique, en mettant en avant le Protocole international de financement de l'efficacité énergétique (IEEFP). Il souligne l'importance de la mesure et vérification (M&V) pour rendre crédible l'absence de consommation d'énergie et transformer ces économies en actifs monétisables. Le protocole IEEFP vise à accélérer le développement des projets d'efficacité énergétique en garantissant leur financement, en réduisant les risques liés aux prêts et en renforçant la confiance des institutions financières dans les économies attendues.

L'un des points clés est la matérialisation des attributs environnementaux, qui permet de convertir des actifs intangibles en éléments monétisables sous certaines conditions : un impact mesurable sur l'environnement, une existence indépendante de l'activité qui les génère et une possibilité de quantification. M. Tanguay insiste sur la nécessité de convaincre les institutions financières de la valeur de ces actifs et de créer un marché pour leur échange. Enfin, le protocole IEEFP constitue une référence essentielle pour aider les acteurs financiers à mieux comprendre et soutenir ces initiatives (voir graphique 3). Parmi les principales raisons d'adopter ce protocole : l'efficacité énergétique comme vecteur de décarbonation, l'usage d'un langage technico-financier standardisé, la solidité des projets justifiée par la M&V, et l'obligation pour les fournisseurs de technologies de se professionnaliser.

**GRAPHIQUE 3. DÉPLOIEMENT DU PROTOCOLE INTERNATIONAL DE FINANCEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (IEEFP) - FORMATION**



Source : EVO, 2025.

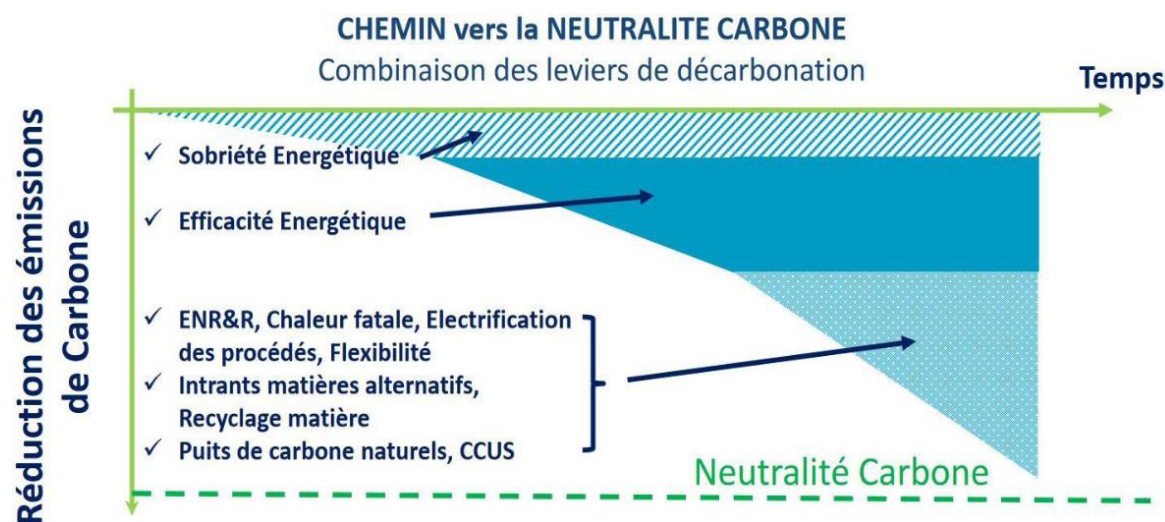
**Julien Bourque, Directeur principal, Stratégie et développement durable, et Nicolas Turgeon, Directeur de Productivité durable chez Investissement Québec (IQ),** ont fait valoir l'importance de l'innovation et de la productivité durable pour le développement économique du Québec. IQ met en avant son rôle de soutien aux entreprises à travers des financements et des accompagnements stratégiques. Malgré une progression, la productivité du travail au Québec reste inférieure à celle d'autres juridictions, ce qui souligne la nécessité d'investissements accrus dans des technologies et des pratiques optimales. L'évolution des catastrophes climatiques et leur coût croissant renforcent l'importance d'adopter des solutions qui optimisent la consommation énergétique tout en améliorant la compétitivité des entreprises.

L'initiative grand V vise à accélérer la transition vers une productivité durable en combinant financement flexible et accompagnement technologique. IQ propose des interventions financières pour l'acquisition d'équipements innovants et l'optimisation de l'efficacité énergétique. L'objectif est de permettre aux entreprises de « faire mieux avec moins », en réduisant le gaspillage et en maximisant l'utilisation des ressources. IQ prévoit investir 4,5 G \$ dans des projets de productivité durable entre 2024 et 2027, dont des transformations technologiques ciblant l'automatisation, la transition numérique, l'amélioration de la performance énergétique et la compétitivité des entreprises.

**Pascal Jacques Dumoulin, responsable de la Mission ADEME France-Québec,** a fait valoir le rôle de l'Agence de la transition écologique (ADEME) dans le financement de l'efficacité énergétique et de la décarbonation industrielle. L'Agence gère plusieurs fonds et programmes, dont le Fonds Chaleur pour les installations de chaleur renouvelable et le Fonds Économie Circulaire, axé sur la réduction et la valorisation des déchets et l'optimisation industrielle. Votée en 2023, la loi « industrie verte » fixe des objectifs de décarbonation ambitieux pour l'industrie : -35 % d'émissions en 2030 et -81 % en 2050. Elle encourage les investissements publics-privés dans la décarbonation industrielle et la réindustrialisation de sites industriels par des incitatifs fiscaux et des formations de métiers adaptés aux besoins de l'industrie verte.

L'ADEME joue également un rôle central dans le Plan France 2030, en soutenant des projets alignés sur les principaux leviers de décarbonation (voir graphique 4). La transition repose d'abord sur une démarche de sobriété et sur l'amélioration de la performance énergétique<sup>31</sup>, qui vise à repenser les besoins des entreprises et leur modèle d'affaires afin de réduire la consommation d'énergie. L'optimisation des technologies et des procédés constitue une étape clé pour diminuer l'empreinte énergétique de l'industrie.

**GRAPHIQUE 4. LEVIERS DE DÉCARBONATION INDUSTRIELLE**

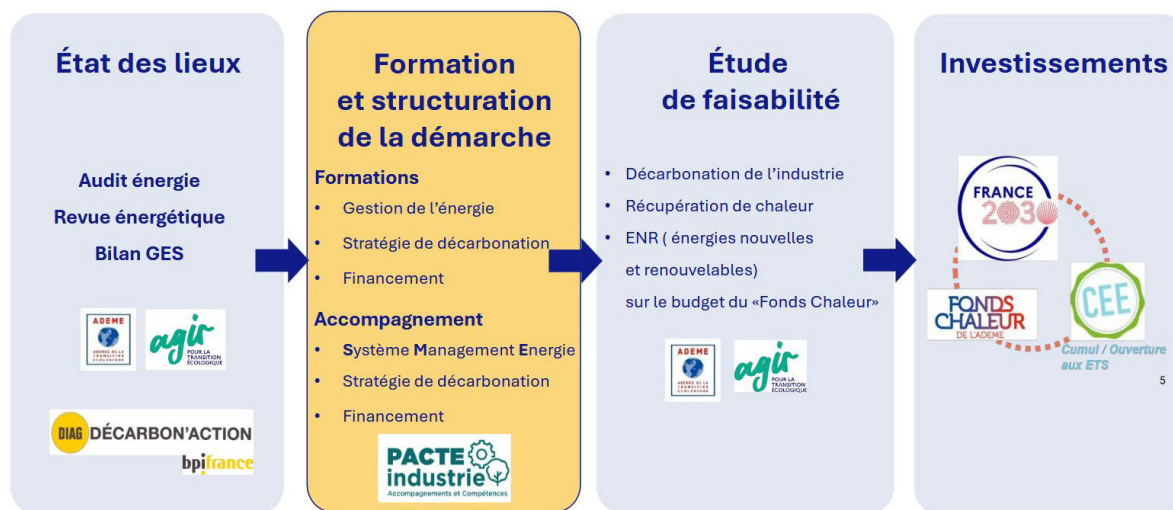


Source : ADEME, 2018.

<sup>31</sup> ADEME, 2025. *Connaître et comprendre les leviers de décarbonation*, page web, <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/demarche-decarbonation-industrie/leviers-decarbonation>

Le PACTE Industrie, doté d'un budget de 49 millions d'euros, accompagne les industries à chaque étape de leur transition vers la décarbonation (voir graphique 5). Ces étapes comprennent une évaluation de l'état des lieux; la formation et la structuration de la démarche, dont l'adoption d'un système de gestion de l'énergie; une étude de faisabilité; et l'investissement pour la mise en œuvre du projet. Ces dispositifs permettent aux entreprises à mettre en place des plans d'action concrets pour réduire leurs émissions. Il inclut également la communauté des Référents Énergie, un espace collaboratif co-porté par l'ATEE et l'ADEME, où les acteurs du secteur se rencontrent, échangent des opportunités et identifient les solutions les plus efficaces<sup>32</sup>.

## GRAPHIQUE 5. POSITIONNEMENT PACTE INDUSTRIE DANS LE PARCOURS STRATÉGIQUE DE DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE



Source : ADEME, 2025.

Dans sa présentation, **Rachel Deslauriers, Gestionnaire principale, développement des affaires et financement, Fonds municipal vert (FMV), Fédération canadienne des municipalités (FCM)**, donne un aperçu du FMV, et plus particulièrement du soutien pour le financement écoénergétique sur les biens immobiliers (*Property Assessed Clean Energy* [PACE]). Doté de 2,4 G \$ provenant du gouvernement fédéral, le FMV est porté par la FCM. Parmi les initiatives du FMV, le programme de *financement de l'efficacité communautaire* aide les municipalités à bonifier leur offre et à investir dans des initiatives écoénergétiques dans le secteur résidentiel (ex., programmes d'immobilisation, projets pilotes et études), dont les programmes PACE.

Reconnu comme un modèle innovant de financement de l'efficacité énergétique à l'échelle municipale, le programme PACE permet aux propriétaires résidentiels d'accéder à des prêts municipaux pour réaliser des travaux d'efficacité énergétique, qu'ils remboursent sur plusieurs années via leur taxe foncière<sup>33</sup>. Bien que plusieurs programmes PACE aient été déployés au Canada, leur mise en œuvre au Québec rencontre encore des obstacles réglementaires. La présentation met en lumière les défis législatifs et les efforts des municipalités pour obtenir un cadre adapté.

Face à ces enjeux, l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) et Écohabitation ont lancé en 2016-2019 le programme de financement innovateur pour des municipalités efficaces (FIME), testé dans plusieurs villes pilotes, dont Plessisville, Varennes et Verchères. Depuis, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a adopté une résolution demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'autoriser les municipalités québécoises à « administrer elle-même des programmes PACE visant à améliorer la

<sup>32</sup> ATEE 2025. *Communauté des Référents Énergie*, page web, <https://atee.fr/efficacite-energetique/club-communaute-des-referents-energie>

<sup>33</sup> FCM, 2024. *Aperçu des lois régissant les programmes de financement écoénergétique sur les biens immobiliers (PACE) au Canada*, Fonds municipal vert, <https://fondsmunicipalvert.ca/rapportPACE>

performance environnementale des bâtiments résidentiels et de les financer avec leurs fonds propres ou avec le soutien de sources externes de financement ». Des discussions sont en cours entre l'UMQ et le MAMH pour clarifier le droit en vigueur, avec l'objectif d'intégrer ces dispositifs dans le Projet d'omnibus du MAMH, prévu à l'automne 2025, afin d'encadrer le recours aux programmes PACE au Québec.

**Christian Brosseau, Président-directeur général de la Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique Canada (SOFIAC) Canada** a présenté une approche innovante de financement en décarbonation et en efficacité énergétique des bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels par un modèle d'investissement basé sur des économies garanties. Ce modèle d'affaires permet aux entreprises de réaliser des projets de décarbonation autofinancés sans impacter leur capacité d'emprunt ou leur ratio d'endettement et sans risque financier. Grâce à un fonds de 200 M \$, l'initiative vise à réduire les émissions des GES de 90 000 t éq. CO<sub>2</sub> par an. La réduction de la consommation d'énergie des projets en cours est de 30 % en moyenne.

La rentabilité du modèle repose sur deux étapes : 1) la SOFIAC développe, gère et investit dans des projets de décarbonation et de rénovations écoénergétiques pour les entreprises et les municipalités; 2) les coûts des projets sont remboursés par une portion des économies réalisées, permettant aux entreprises de bénéficier d'un flux de trésorerie positif dès le début. La présentation illustre des cas concrets, comme IBM Bromont et Aéroports de Montréal, où la SOFIAC a permis des réductions significatives des émissions de GES et des économies d'énergie importantes. Ces projets démontrent l'efficacité du modèle, qui repose sur des accords contractuels à long terme et une approche clé en main.

Selon M. Brosseau, pour accélérer l'efficacité énergétique, plusieurs mesures clés devront être mises en place au Québec : conditionner l'octroi de nouveaux blocs énergétiques aux industries à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de décarbonation et d'efficacité énergétique financé; valoriser la taxe carbone à son juste prix de marché; réajuster à la hausse les tarifs de la puissance en période de pointe; et mettre en œuvre un plan d'efficacité énergétique permettant d'atteindre la certification ISO 50001 dans l'industrie.

## Les présentations des conférenciers

**Denis Tanguay.** *EVO - Meilleures pratiques en financement : Protocole international de financement de l'efficacité énergétique (IEEFP)*, [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/9\\_PPT\\_EVO.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/9_PPT_EVO.pdf)

**Julien Bourque et Nicolas Turgeon.** *Investissement Québec - Innovation et productivité durable*, [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/10\\_PPT\\_IQ.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/10_PPT_IQ.pdf)

**Pascal Jacques Dumoulin.** *Financements ADEME de l'efficacité énergétique pour l'accélération de la décarbonation*, [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/11\\_PPT\\_ADEME.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/11_PPT_ADEME.pdf)

**Rachel Deslauriers.** *FVM - Financement de l'efficacité énergétique en bâtiment : Adoption du modèle PACE*, [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/05/12\\_PPT\\_FCM.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/05/12_PPT_FCM.pdf)

**Christian Brosseau.** *SOFIAC*, [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/13\\_PPT\\_SOFIAC.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/04/13_PPT_SOFIAC.pdf)

# Résultats des tables rondes

Les tables rondes avaient pour objectif de recueillir des pistes d'action visant à renforcer le rôle du financement de l'efficacité énergétique dans la transition vers une économie décarbonée. Au total, huit questions ont été abordées.

Cinq tables ont été constituées, chacune réunissant une dizaine de participants (voir annexe 1). L'équipe de recherche assurait la gestion du temps, tandis qu'à chaque table, un responsable était désigné pour la prise de notes (voir annexe 2). Deux tables réunissaient des experts du secteur du bâtiment, tandis que deux autres regroupaient des spécialistes de l'industrie. Une cinquième table rassemblait des experts disposant d'une compréhension transversale des deux secteurs. À partir de ces notes, les auteurs ont dégagé des constats et des pistes d'action formulées par les participants, ainsi que des idées communes aux différents groupes.

Afin de garantir une composition représentative et diversifiée des profils et des organisations, l'équipe de recherche a veillé à intégrer une pluralité de sensibilités, de points de vue et d'intérêts relatifs aux différentes dimensions de la filière de l'efficacité énergétique. Ainsi, chaque table rassemblait des personnes issues de divers milieux (ex., financier, université, gouvernement, secteur privé et associatif) et à différents niveaux décisionnels. Enfin, pour assurer la conformité des points de vue présentés dans ce rapport final, une version préliminaire a été transmise aux participants afin de recueillir leurs commentaires.

## Évaluation de l'offre du financement

**QUESTION 1.** *Êtes-vous satisfait de l'état actuel du financement de l'efficacité énergétique au Québec ? Quels sont les principaux motifs qui expliquent vos réponses ?*

L'appréciation de l'offre de financement en efficacité énergétique au Québec demeure contrastée. Sur les cinq tables de concertation, trois ont exprimé un niveau de satisfaction faible ou nul, une s'est dite satisfaite, tandis qu'une autre n'a pas réussi à dégager de consensus. Bien que certaines différences subsistent entre les secteurs du bâtiment et de l'industrie (voir tableaux 3 et 4), plusieurs enjeux transversaux ont été identifiés par les participants. Parmi eux, on note la complexité de l'expérience utilisateur, l'efficacité limitée des mécanismes de soutien, ainsi qu'un manque de cohérence des politiques publiques.

Dans les deux secteurs, les intervenants soulignent que **le coût de l'énergie est souvent trop faible au Québec pour justifier les investissements en efficacité énergétique**. L'approche gouvernemental repose davantage sur des subventions qui sont insuffisantes pour renforcer un signal-prix en parallèle.

**L'offre est dispersée entre plusieurs acteurs (gouvernements, distributeurs), avec peu de coordination et un manque de pérennité. L'absence de guichet unique rend l'accès aux programmes de financement difficile** pour une grande partie de la clientèle, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises.

Les **programmes ne couvrent qu'une partie des coûts**, ce qui limite la participation des ménages à faibles revenus et de certaines entreprises. Même lorsque des fonds sont disponibles, ils demeurent parfois sous-utilisés en raison d'obstacles pratiques ou réglementaires. Il a été mentionné, toutefois, que certains programmes industriels (ex., ÉcoPerformance, MADI, Énergir) permettent de mener des projets à coût quasi nul. Les projets les plus simples ayant déjà été réalisés, il devient nécessaire d'augmenter le plafond des aides financières pour stimuler de nouveaux investissements.

**L'accès à l'information s'avère difficile et complexe.** Les demandeurs doivent souvent consulter plusieurs sources, comprendre des critères techniques et naviguer des démarches administratives lourdes. Le faible niveau de littératie énergétique et financière chez les consommateurs et gestionnaires constitue un frein important à la prise de décisions éclairées.

**TABLEAU 3. SECTEUR DU BÂTIMENT : PRINCIPALES RAISONS EXPLIQUANT LA FAIBLE SATISFACTION ENVERS L'OFFRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

<p><b>Difficultés liées au financement</b></p>	<p>Le financement est souvent partiel ou inadéquat, surtout pour les ménages à faibles revenus.</p> <p>Les programmes ne couvrent pas toujours l'ensemble des besoins, ce qui limite l'accès à l'efficacité énergétique.</p> <p>Le signal prix (coût de l'énergie) est trop faible au Québec pour justifier les investissements.</p> <p>Manque de pérennité des programmes de financement</p>
<p><b>Complexité de l'offre et manque d'accompagnement</b></p>	<p>Multiplicité et redondance des programmes (gouvernementaux vs distributeurs).</p> <p>Accès compliqué pour le grand public : parcours client laborieux, informations éparpillées.</p> <p>Besoin d'un meilleur accompagnement des demandeurs</p>
<p><b>Désalignement entre les programmes et les besoins réels</b></p>	<p>Discordance entre l'offre de financement et la demande du marché.</p> <p>Programmes instables, peu adaptés à la réalité du terrain et trop dépendants des subventions.</p> <p>Difficulté à mesurer le retour sur investissement et à prioriser des mesures plus structurantes.</p>
<p><b>Manque de coordination locale</b></p>	<p>Rôle potentiel des municipalités peu exploité.</p> <p>Certaines initiatives prometteuses (comme le programme PACE) restent bloquées par la réglementation provinciale.</p>

Source : Réponses fournies par les tables lors de l'atelier (modifiées pour clarification).

**TABLEAU 4. SECTEUR INDUSTRIEL : PRINCIPALES RAISONS EXPLIQUANT LA FAIBLE SATISFACTION ENVERS L'OFFRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

<p><b>Fragmentation et complexité des programmes</b></p>	<p>Multiplicité des programmes avec peu de complémentarité entre acteurs (gouvernements vs distributeurs).</p> <p>Charge administrative élevée, particulièrement pour les PME.</p> <p>Besoin d'un guichet unique pour simplifier les démarches.</p>
<p><b>Accès limité aux fonds</b></p>	<p>Malgré des subventions, il reste difficile de financer la portion non subventionnée.</p> <p>Les fonds disponibles ne sont pas toujours utilisés efficacement.</p> <p>Projets d'efficacité énergétique sont en concurrence avec d'autres investissements internes jugés prioritaires.</p>
<p><b>Déséquilibre CAPEX/OPEX</b></p>	<p>Trop d'incitatifs pour les dépenses en capital (CAPEX), très peu pour les dépenses opérationnelles (OPEX).</p> <p>Cela réduit l'incitation à investir dans des projets à gains récurrents.</p>
<p><b>Résultats mitigés</b></p>	<p>Faible taux de conversion des projets.</p> <p>Difficile de démontrer aux décideurs les bénéfices économiques réels.</p> <p>Le coût de l'énergie est trop faible au Québec pour justifier les investissements.</p> <p>Les programmes ne sont pas adaptés aux besoins spécifiques des entreprises.</p>

Source : Réponses fournies par les tables lors de l'atelier (modifiées pour clarification).

## PRINCIPAUX CONSTATS

1. **L'appréciation des programmes de financement en efficacité énergétique au Québec demeure mitigée**, en raison de leur complexité liée à l'absence de guichet unique, à l'accès limité à un financement complémentaire, et au manque d'accompagnement.
2. **Le faible coût de l'énergie au Québec diminue la rentabilité des investissements en efficacité énergétique**, tant pour les ménages que les entreprises.

## Conditions gagnantes

**QUESTION 2.** *Quelles conditions, ou éléments contextuels, doivent évoluer pour accélérer le déploiement de projets en efficacité énergétique dans les secteurs du bâtiment et industriel (ex., gouvernance, réglementation, normes, programmes, tarification de l'énergie, mesures fiscales) ?*

Pour accélérer le déploiement des projets en efficacité énergétique, tant dans le secteur du bâtiment que dans le secteur industriel, plusieurs conditions doivent évoluer. D'abord, **le signal-prix de l'énergie doit être renforcé afin de mieux refléter la valeur réelle de la consommation énergétique**. Des tarifs dynamiques et équitables, modulés selon les profils et les usages, inciteraient une gestion plus efficiente de l'énergie tout en évitant de pénaliser les consommateurs vulnérables. Cette **évolution tarifaire permettrait aussi d'intégrer des mécanismes d'encouragement à la réduction des pointes** de consommation.

Une autre condition clé mise de l'avant par les participants est **l'accès et la transparence des données énergétiques**. L'accès facilité et en temps réel à des données fiables sur la consommation, la performance énergétique et les émissions de GES est indispensable pour orienter les décisions, mesurer les gains et justifier les investissements. Rendre ces données publiques et comparables renforcerait également la responsabilisation des acteurs, tout en favorisant une saine émulation vers l'amélioration continue.

Sur le plan de l'accompagnement, il est urgent de **structurer les services autour de guichets uniques adaptés aux réalités des différents types de clientèle**. Ces guichets devraient simplifier les démarches administratives, centraliser les informations sur les aides disponibles, et offrir un accès rapide à des ressources humaines spécialisées pour la conception, l'implantation et l'entretien des solutions écoénergétiques. Cette condition est essentielle pour répondre aux défis techniques et organisationnels qui freinent les projets dans les deux secteurs.

Enfin, une **gouvernance stable et des réglementations cohérentes** doivent être établies pour réduire l'incertitude et soutenir les initiatives à long terme. Cela implique une meilleure coordination entre les instances gouvernementales et une révision des normes existantes pour les rendre plus ambitieuses, contraignantes et compatibles avec les objectifs de décarbonation. Accompagnées de mesures fiscales et de critères d'écoconditionnalité au financement, ces règles créeraient un environnement prévisible propice à l'investissement.

Les conditions propres aux secteurs du bâtiments et industriel, soulevées par les participants, sont résumées dans les tableaux 5 et 6.

**TABLEAU 5. SECTEUR DU BÂTIMENT : PRINCIPALES CONDITIONS POUR ACCÉLÉRER LES PROJETS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL)**

<p><b>Réglementation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduire des normes provinciales uniformes sur les bâtiments, y compris la cotation énergétique et GES.</li> <li>• Mieux coordonner les différents paliers gouvernementaux.</li> <li>• Resserrement des règles pour la construction neuve.</li> <li>• Obligation de divulguer les performances énergétiques des bâtiments, inspirée des pratiques européennes.</li> <li>• Faciliter l'implantation du financement PACE</li> <li>• Pour les multi-logements, limiter la dualité entre travaux écoénergétiques et augmentations de loyers.</li> </ul>
<p><b>Tarification de l'énergie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des tarifs dynamiques et équitables basés sur les périodes (pointe/hors-pointe), la superficie ou le revenu.</li> <li>• Dépolitiser la tarification en éliminant les plafonds arbitraires (ex., 3 %)</li> <li>• Harmoniser les tarifs du gaz et de l'électricité pour une meilleure cohérence</li> <li>• Tarifs différenciés pour les surconsommateurs, avec accompagnement pour les ménages vulnérables.</li> </ul>
<p><b>Littératie énergétique et soutien</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un guichet unique pour centraliser l'information, les démarches et les programmes de financement.</li> <li>• Adapter l'accompagnement aux types de clients (résidentiel, CI, industriel).</li> <li>• Campagnes de sensibilisation à la consommation énergétique et régulation des publicités.</li> </ul>
<p><b>Données et transparence</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès en temps réel aux données de consommation pour mieux cibler les actions</li> <li>• Transparence accrue sur les indicateurs énergétiques des bâtiments.</li> </ul>

Source : Réponses fournies par les tables lors de l'atelier (modifiées pour clarification).

**TABLEAU 6. SECTEUR INDUSTRIEL : PRINCIPALES CONDITIONS POUR ACCÉLÉRER LES PROJETS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

<b>Tarification et incitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le signal-prix de l'énergie (électricité, gaz naturel, carbone).</li> <li>• Appliquer des tarifs plus élevés en cas de surconsommation.</li> <li>• Rendre la gestion des pointes tarifaires plus contraignante que le mécanisme volontaire actuel.</li> </ul>
<b>Réglementation et gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre des audits énergétiques obligatoires</li> <li>• Intégrer des critères d'écoconditionnalité dans les projets financés.</li> <li>• Conditionner l'attribution d'énergie à la démonstration d'une bonne gestion énergétique.</li> <li>• Prévoir un cadre réglementaire stable et prévisible pour favoriser les investissements à long terme.</li> <li>• Assurer la pérennité des programmes d'aide financière</li> <li>• Resserrer les lois et règlements pour renforcer l'efficacité énergétique</li> </ul>
<b>Soutien et accompagnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accès aux experts (ingénieurs, fournisseurs, main-d'œuvre qualifiée).</li> <li>• Créer un guichet unique adapté au secteur industriel pour simplifier les démarches ou « parcours client » personnalisé</li> <li>• Améliorer l'accès aux ressources pour l'accompagnement dans l'implantation et la maintenance des technologies écoénergétiques</li> </ul>
<b>Communication et transparence</b>	<p>Publier les indicateurs de productivité énergétique, la consommation, les émissions de GES et les gains réalisés par secteur industriel.</p> <p>Envoyer un message politique clair et uni sur les priorités énergétiques.</p> <p>Communiquer des trajectoires de décarbonation et énergétique claire et prévisible</p>

Source : Réponses fournies par les tables lors de l'atelier (modifiées pour clarification).

## PRINCIPALES CONDITIONS

- 3. Signal-prix :** Renforcer le signal-prix de l'énergie par une tarification dynamique qui décourage la surconsommation, tout en offrant un soutien adapté aux clientèles vulnérables.
- 4. Accompagnement structuré :** Déployer un guichet unique avec un parcours client simplifié, assurant un accompagnement personnalisé selon les profils (résidentiel, CI, industriel) et un accès aux ressources spécialisées (ex., main d'œuvre, experts) pour soutenir les projets.
- 5. Réglementation moderne et contraignante :** Actualiser le cadre réglementaire en intégrant des normes de performance énergétique et de GES, et en rendant obligatoires certaines pratiques (audits, divulgation de cotation, SGÉ) pour encadrer efficacement les projets et les financements.
- 6. Gouvernance cohérente et prévisible :** Instaurer une coordination renforcée entre les paliers gouvernementaux afin d'assurer la stabilité des orientations politiques et de faciliter les investissements en efficacité énergétique.
- 7. Transparence et valorisation des données :** Rendre les données de consommation, de performance énergétique et d'émissions de GES accessibles, publiques et compréhensibles afin d'outiller les acteurs et favoriser une gestion éclairée.

## Encadrement

**QUESTION 3.** Pensez-vous qu'un meilleur encadrement de l'efficacité énergétique serait souhaitable au Québec (ex., par un organisme dédié, « Guichet unique »)? Avez-vous des exemples de bonnes pratiques?

Tous les groupes s'accordaient sur la nécessité d'un meilleur encadrement de l'efficacité énergétique au Québec. Pour faciliter l'accès aux programmes existants, plusieurs ont recommandé la **création d'un guichet unique**. Celui-ci, idéalement administré par une entité indépendante ou un organisme à but non lucratif, permettrait d'offrir un accompagnement personnalisé tout en harmonisant les démarches entre les secteurs, les distributeurs et les différents paliers ou ministères gouvernementaux. Des exemples propres aux secteurs du bâtiments et industriel sont résumés dans les tableaux 7 et 8.

Pour le secteur industriel, certaines préoccupations ont été soulevées concernant la mise en œuvre d'un guichet unique, jugée complexe et potentiellement peu agile. En réponse, un groupe a proposé la création d'une **agence de concertation multi-énergie**, indépendante et dédiée à la cohérence des initiatives énergétiques. Inspirée de modèles tels qu'*Efficiency Nova Scotia*<sup>34</sup> et Transition énergétique Québec (TEQ), cette entité aurait pour mandat de centraliser l'information et de rendre les connaissances énergétiques plus accessibles et transparentes. Une autre piste évoquée consisterait à instaurer un OBNL, calqué sur le modèle d'*EfficiencyOne*<sup>35</sup>, qui collabore avec NS Power pour la **commercialisation de négawatts**.

Il est également recommandé de **dépolitiser la gestion de la réglementation énergétique et d'adopter des cibles progressives afin de favoriser une amélioration continue des performances énergétiques**. Une entité autonome permettrait une coordination plus cohérente entre les initiatives et limiterait les interférences politiques nuisibles à l'efficacité des programmes.

Le **renforcement du signal-prix par des mécanismes tarifaires** plus stricts était généralement perçu comme essentiel pour encourager les comportements responsables. Par ailleurs, **l'accès au financement devrait être conditionné à la performance énergétique afin de mieux orienter les investissements**.

Enfin, des campagnes de sensibilisation ciblées, associées à des objectifs progressifs et d'incitatifs pour l'adoption **de normes de gestion de l'énergie reconnues** (ex., ISO 50001), contribueraient à une amélioration continue des pratiques énergétiques, tant pour les bâtiments que pour l'industrie.

---

<sup>34</sup> [www.energycns.ca/home](http://www.energycns.ca/home)

<sup>35</sup> [www.energycne.ca](http://www.energycne.ca)

**TABLEAU 7** SECTEUR DU BÂTIMENT : PRATIQUES POUR MIEUX ENCADRER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL)

<b>Guichet unique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un guichet provincial dédié à l'efficacité énergétique, géré par une entité indépendante.</li> <li>• Proposer un accompagnement personnalisé via un parcours client adapté aux différents profils.</li> <li>• Faciliter la coordination entre programmes et éviter le fonctionnement en silo.</li> <li>• Mettre sur pied une campagne de communication soutenue sur l'efficacité énergétique inspirée de modèles éprouvés (ex., contre le tabagisme ou pour la sécurité routière)</li> </ul>
<b>Encadrement des ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un système de vérification pour garantir la fiabilité des entrepreneurs.</li> <li>• Créer un répertoire d'entrepreneurs approuvés.</li> <li>• Mieux comprendre les flux monétaires pour prévenir les défauts de paiement et simplifier l'accès aux subventions.</li> </ul>
<b>Réglementation et financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la réglementation pour promouvoir des bâtiments neufs optimisés, à faible consommation et passive.</li> <li>• Centraliser la tarification et la réglementation sous une entité autonome.</li> <li>• Conditionner les aides à des seuils de performance énergétique.</li> <li>• Comme d'autres provinces canadiennes, adapter de cadre législatif des municipalités pour faciliter les programmes PACE.</li> </ul>

Source : Réponses fournies par les tables lors de l'atelier (modifiées pour clarification).

**TABLEAU 8.** SECTEUR INDUSTRIEL : PRATIQUES POUR MIEUX ENCADRER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

<b>Coordination et stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la cohérence des programmes d'efficacité énergétique.</li> <li>• Dépolitiser la filière énergétique en instaurant une stratégie claire.</li> <li>• Créer une agence de concertation multi-énergies inspirée de modèles existants (Efficiency Nova Scotia, TEQ, EfficiencyOne).</li> </ul>
<b>Gouvernance et transparence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centraliser les données et connaissances énergétiques pour les rendre accessibles.</li> <li>• Définir des cibles sectorielles de productivité énergétique,</li> <li>• Adopter des cibles progressives afin de favoriser une amélioration continue des performances énergétiques.</li> </ul>
<b>Prévisibilité économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atténuer les effets des changements réglementaires (ex., SPEDE) sur les coûts industriels.</li> <li>• Renforcer le signal prix et la réglementation sur les tarifs afin de mieux encadrer la consommation et d'éviter les effets pervers des modèles dégressifs, comme le Tarif M.</li> <li>• Modèle allemand : approche tarifaire incitative conditionnelle à l'adoption de système de gestion de l'énergie (ex., ISO 50001) dans le secteur industriel<sup>36</sup>.</li> </ul>

Source : Réponses fournies par les tables lors de l'atelier (modifiées pour clarification).

<sup>36</sup> Voir : Chaire de gestion du secteur de l'énergie, 2025. *Adoption de systèmes de gestion de l'énergie en industrie : mécanismes incitatifs à l'international et bénéfiques*, préparé pour Hydro-Québec, HEC Montréal, avril 2025, <https://energie.hec.ca/mecanismessge/>

## PRINCIPALES PRATIQUES

8. **Mettre en place une entité indépendante** (ex., guichet unique, agence de concertation, OBNL) pour simplifier l'accès aux programmes, harmoniser les démarches entre acteurs et centraliser l'information.
9. **Dépolitiser la réglementation énergétique et fixer des cibles progressives pour renforcer l'efficacité des programmes.**
10. **Conditionner le financement à la performance énergétique et renforcer les mécanismes tarifaires pour encourager les bonnes pratiques en gestion de l'énergie.**

## Sources d'innovation

**QUESTION 4.** *Quels sont des exemples de sources innovatrices de financement de l'efficacité énergétique qui devraient être mis de l'avant pour les secteurs du bâtiment et industriel (ex., prêts, contrats de performance, taxe spéciale municipale) ?*

Les participants ont proposé des exemples de sources innovantes de financement en efficacité énergétique pour les secteurs du bâtiment (résidentiel et CI) et industriel. Les principaux points de convergence sont résumés dans les tableaux 9 et 10. De façon globale, les recommandations visaient à rendre le financement plus flexible, accessible et orienté vers la performance mesurable, tout en renforçant les partenariats publics-privés.

Pour le **secteur des bâtiments résidentiels**, la priorité est de moderniser les lois québécoises pour accélérer l'implantation du modèle PACE dans les municipalités, encore absent au Québec malgré son succès ailleurs en Amérique du Nord. L'approche « on-bill financing », qui lie les remboursements des équipements performants à la facture énergétique, est jugée particulièrement accessible et pourrait être mise en œuvre par Hydro-Québec. Les institutions financières sont invitées à s'impliquer davantage, notamment en développant des hypothèques vertes et des prêts bonifiés selon la performance énergétique, tandis que la location d'équipements performants, incluant installation et entretien, apparaît comme une alternative prometteuse fondée sur les économies réalisées. Enfin, des incitatifs comme une tarification dissuasive pour les surconsommateurs permettraient de réorienter les revenus vers des projets d'efficacité énergétique.

Le **secteur des bâtiments commerciaux et institutionnels** pourrait bénéficier d'un élargissement du modèle de financement initié par la SOFIAC, jugé crucial pour répondre aux besoins encore non saturés du marché québécois. La création d'un fonds spécial pour les rénovations énergétiques permettrait de contourner les contraintes liées aux appels d'offres traditionnels, tandis que des mécanismes comme le financement sur la facture (« on-bill financing ») et le regroupement par typologie de bâtiment, inspirés de pratiques européennes, ouvrent la voie à des économies d'échelle. L'intégration comptable de la performance énergétique des bâtiments comme passif financier, introduit une nouvelle approche stratégique dans la gestion des actifs. Sur le plan fiscal, des initiatives locales comme celles de la Ville de Montréal, qui compensent les hausses de taxes post-rénovation, encouragent les travaux. Finalement, un renforcement des partenariats bancaires — avec remboursement anticipé subventionné — pourrait combler les écarts de financement restants.

Finalement, le **secteur industriel** nécessite des mécanismes de financement flexibles, adaptés à ses spécificités, allant des prêts liés à la performance réelle, tels que les *Sustainability-Linked Loans*<sup>37</sup>, jusqu'à la création de fonds à faible taux pour les infrastructures critiques. L'adoption de modèles hybrides, combinant financement public et privé, pourrait répondre aux besoins immédiats tout en limitant les risques grâce à des outils comme une assurance projet. Une collaboration renforcée entre Hydro-Québec et Investissement Québec est jugée essentielle pour soutenir la trésorerie des entreprises engagées dans l'efficacité énergétique, notamment à travers un programme ÉcoPerformance bonifié. La proposition de conditionner le remboursement des études de faisabilité à la réalisation des projets permettrait de maximiser les retours sur investissement. Enfin,

---

<sup>37</sup> [www.lsta.org/content/sustainability-linked-loan-principles-sllp](http://www.lsta.org/content/sustainability-linked-loan-principles-sllp)

l'introduction d'outils pérennes comme les *obligations durables* garantirait une stabilité financière à long terme. L'efficacité énergétique ne serait plus uniquement une fin en soi, mais une composante intégrée dans des projets industriels plus larges, s'alignant sur des objectifs climatiques et économiques diversifiés.

**TABLEAU 9. SECTEUR DU BÂTIMENT : EXEMPLES DE SOURCES INNOVATRICES DE FINANCEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Bâtiments résidentiels
<p><b>Programme PACE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien établi en Amérique du Nord, mais encore indisponible au Québec.</li> </ul> <p><b>Hypothèques vertes et prêts bonifiés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux préférentiels selon la performance énergétique.</li> <li>• Exemples : Prêt canadien pour des maisons plus vertes, programme Manitoba Hydro<sup>38</sup>.</li> </ul> <p><b>Financement sur la facture (« on-bill financing »)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement intégré à la facture énergétique (ex. thermopompes).</li> <li>• Rend les projets accessibles et alignés sur la durée de vie du bâtiment.</li> </ul> <p><b>Comblent le financement manquant via les institutions financières et un modèle de remboursement anticipé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financer la portion non couverte par les programmes publics par une contribution bancaire, avec remboursement basé sur les économies réalisées</li> <li>• Permettre le paiement anticipé des intérêts par une subvention, inspiré du modèle de remboursement des prêts étudiants, pour alléger le fardeau financier des emprunteurs.</li> </ul> <p><b>Financement par location d'équipements performants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un modèle de financement basé sur la location de thermopompe écoénergétiques en s'inspirant du programme Hydro Solution pour la location de chauffe-eau.</li> <li>• Inclure l'entretien, l'installation et le coût du capital dans l'offre</li> </ul> <p><b>Tarifification pour surconsommation avec redistribution des malus pour financer des mesures d'efficacité énergétique</b></p>
Bâtiments commerciaux et institutionnels
<p><b>SOFIAC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Espace dans le marché québécois pour des expansions ou d'autres joueurs.</li> <li>• Exemple de financement mixte public/privé à reproduire.</li> <li>• Ne prend pas en charge la capacité d'emprunt du client</li> <li>• Adapter le modèle SOFIAC aux projets municipaux (similaire au PACE, mais excluant les bâtiments résidentiels)</li> </ul> <p><b>Financement groupé par secteur et typologie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualisation des coûts par typologie de bâtiment afin de réaliser des économies d'échelle (inspiration européenne).</li> </ul> <p><b>Financement sur la facture (« on-bill financing »)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche semblable au résidentiel mais à grande échelle.</li> </ul> <p><b>Fiscalité incitative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de la Ville de Montréal atténuant la hausse de taxe foncière post-rénovation.</li> </ul> <p><b>Prise en compte dans le calcul des dettes comptables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte de la performance énergétique des bâtiments dans l'évaluation comptable des passifs, avec l'inscription d'un passif financier basé sur la cote énergétique du bien immobilier.</li> </ul> <p><b>Créer un fonds spécial pour les rénovations écoénergétique des institutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les critères actuels des appels d'offres, notamment l'exigence du plus bas soumissionnaire, compliquent l'accès aux financements pour certains projets institutionnels via SOFIAC.</li> </ul>

Source : Réponses fournies par les tables lors de l'atelier (modifiées pour clarification).

<sup>38</sup> [www.hydro.mb.ca/fr/account/loans/home-energy-efficiency-loan](http://www.hydro.mb.ca/fr/account/loans/home-energy-efficiency-loan)

**TABLEAU 10.** SECTEUR INDUSTRIEL : EXEMPLES DE SOURCES INNOVATRICES DE FINANCEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**Prêts basés sur la performance énergétique**

- Ex., Sustainability Linked Loans avec validations à long terme.

**Financement court terme adapté**

- Modèles hybrides public/privé à développer pour répondre aux besoins immédiats des industries.
- Accélérer le mécanisme de décaissement progressif d'ÉcoPerformance
- Augmenter les aides financières pour les grands projets en gestion de la puissance

**Outils financiers stables**

- Fonds de prêts à faible taux pour les infrastructures (ex., State Revolving Fund<sup>39</sup>).
- Obligations durables pour garantir des investissements à long terme.

**Optimisation du soutien financier**

- Remboursement des études de faisabilité conditionnelle à la réalisation des projets.
- Synergie accrue entre Investissement Québec et Hydro-Québec pour soutenir le cash-flow industriel.

**Programmes à large spectre**

- Inspirés de l'ATCL : intégration de l'efficacité énergétique comme composante et non objectif unique.

Source : Réponses fournies par les tables lors de l'atelier (modifiées pour clarification).

## PRINCIPALES PISTES D'ACTION

**11. Bâtiments résidentiels.** Moderniser les cadres réglementaires pour permettre l'implantation du modèle PACE au Québec, tout en élargissant les options de financement résidentiel telles que le « on-bill financing », les hypothèques vertes, la location d'équipements performants avec services intégrés, et une tarification incitative ciblant les surconsommateurs.

**12. Bâtiments commerciaux et institutionnels.** Renforcer et diversifier les mécanismes de financement en élargissant le modèle de la SOFIAC, en créant un fonds dédié aux rénovations, en adoptant le regroupement par typologie pour maximiser les économies d'échelle, et en intégrant la performance énergétique dans les pratiques comptables et fiscales.

**13. Industriel.** Déployer des mécanismes de financement flexibles et hybrides, dont des prêts liés à la performance énergétique, des fonds à faible taux, des obligations durables et une collaboration accrue entre Hydro-Québec et Investissement Québec pour intégrer l'efficacité énergétique dans les stratégies industrielles à long terme.

## Données en efficacité énergétique

**QUESTION 5.** Êtes-vous satisfait de l'état des données concernant l'efficacité énergétique au Québec ? Quels besoins en matière de données et d'études sont prioritaires pour accélérer le développement de la filière ?

La grande majorité des groupes consultés ont exprimé une insatisfaction face à l'état actuel des données sur l'efficacité énergétique au Québec. Les principaux enjeux et pistes de solutions sont présentées ci-dessous, ainsi que la liste sommaire des besoins de données prioritaires (voir tableau 11).

Le **secteur du bâtiment** dispose de nombreuses données énergétiques (consommation, permis, coûts), mais leur fragmentation entre divers acteurs (ex., Statistique Canada, Hydro-Québec, MELCCFP), en limite l'usage stratégique. Pour en maximiser l'impact, une centralisation est essentielle, accompagnée d'un équilibre

<sup>39</sup> [www.epa.gov/cwsrf](http://www.epa.gov/cwsrf)

entre protection des renseignements personnels (ex., Loi 25) et partage responsable. Le développement de mécanismes de transfert entre distributeurs d'énergie et institutions financières permettraient de soutenir les décisions d'investissement et mieux évaluer les risques liés à l'efficacité énergétique.

Pour renforcer la transparence et l'adhésion citoyenne, l'introduction d'une cote énergétique obligatoire avant toute transaction immobilière agirait comme levier pour les rénovations. L'utilisation d'outils visuels, comme le *Edmonton Home Energy Map*<sup>40</sup>, faciliterait la lecture des profils de consommation, et une dé-confidentialisation ciblée de certaines données énergétiques clés (ex., usages énergétiques des bâtiments) viendrait appuyer les politiques publiques.

Pour le **secteur industriel**, il est recommandé de favoriser davantage le partage d'informations sur les technologies performantes afin d'orienter les investissements et d'optimiser les pratiques. L'instauration d'une obligation de divulgation de la productivité énergétique, accompagnée de données régionales détaillées, permettrait d'adapter les politiques aux spécificités locales. Parallèlement, un encadrement légal clair sur la divulgation des données de consommation énergétique est essentiel pour garantir un accès équitable et transparent à l'information tout en protégeant les données confidentielles des entreprises. Elle devrait notamment prévoir l'intégration des données de consommation énergétique par sous-secteur industriel dans les rapports transmis à la Régie de l'énergie pour appuyer les politiques publiques.

**TABLEAU 11. DONNÉES ET OUTILS PRIORITAIRES POUR LA FILIÈRE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Bâtiments
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Données et métadonnées socio-économiques</b> : Mieux caractériser les clientèles (ex., ménages à faible revenu) pour ajuster les programmes d'aide.</li> <li>• <b>Outils d'hébergement des données</b> : Utilisation de <i>Energy Star PortfolioManager</i><sup>41</sup> et extension du PL41 à tous les bâtiments résidentiels.</li> <li>• <b>Cotation des bâtiments</b> : les données doivent être publiques et inclure plus que la cote énergétique.</li> <li>• <b>Cartographie énergétique</b> : permettre une visualisation de la consommation par ménage et par type d'énergie (ex., <i>Edmonton Home Energy Map</i>).</li> </ul>
Industriel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Banques de données sectorielles de consommation énergétique</b> : Catégoriser selon les benchmarks des types d'usine, de procédés et de bâtiments pour permettre un comparatif sectoriel</li> <li>• <b>Normes sectorielles de consommation énergétique</b> : Définir des benchmarks par sous-secteur et appliquer des tarifs majorés au-delà des seuils, afin d'inciter les entreprises à améliorer leur performance énergétique.</li> <li>• <b>Indicateurs économiques</b> : Standardiser des métriques comme le coût par tonne de CO<sub>2</sub> évitée ( \$/tCO<sub>2</sub>eq)</li> <li>• <b>Rendre la déclaration de la productivité énergétique obligatoire</b></li> <li>• <b>Études technico-économiques</b> : Identifier les gisements d'efficacité énergétique disponibles au Québec.</li> <li>• <b>Banque de données sur les projets industriels d'efficacité énergétique au Québec</b>, incluant technologies utilisées et résultats.</li> </ul>

Source : Réponses fournies par les tables lors de l'atelier (modifiées pour clarification).

<sup>40</sup> <https://homes.change4climate.ca/energy-mapping>

<sup>41</sup> <https://www.energystar.gov/buildings/benchmark>

## PRINCIPALES PISTES D'ACTION

- 14. Structurer et désagréger les données du bâtiment :** Favoriser la centralisation des données énergétiques (consommation, permis, coûts), accompagnée d'une cote obligatoire et d'outils de cartographie énergétique pour soutenir les décisions d'investissement et faciliter les analyses comparatives.
- 15. Encadrer la transparence industrielle :** Stimuler le partage des informations sur les innovations technologiques et rendre obligatoire, sous un cadre légal qui protège les données concurrentielles, la déclaration de la productivité et consommation énergétiques par sous-secteur industriel pour assurer un suivi des performances et orienter plus efficacement les investissements et les programmes de financement.
- 16. Évaluer le potentiel d'efficacité énergétique :** Réaliser des études sur le potentiel commercial maximum réalisable (PCMR) en efficacité énergétique pour différents secteurs et sources d'énergie afin de mieux cibler les opportunités et prioriser les actions.

## Écofiscalité

**QUESTION 6.** *Les mesures écofiscales, comme le SPEDE, génèrent des revenus permettant de créer des mesures incitatives qui financent des projets en efficacité énergétique. Le gouvernement devrait-il étudier d'autres options écofiscales pour financer des projets en efficacité énergétique ? Si oui, lesquelles ?*

Il y avait consensus parmi les cinq tables de discussion sur la nécessité pour le gouvernement d'explorer de nouvelles options fiscales afin de soutenir le financement des projets en efficacité énergétique.

Pour le **secteur du bâtiment**, les recommandations se concentraient sur des mesures incitatives fiscales, des ajustements réglementaires et une tarification plus ciblée de l'énergie. Parmi celles-ci figurent l'imposition de taxes sur les équipements de luxe énergivores, l'établissement d'une redevance sur l'augmentation de la capacité des panneaux électriques, ainsi que l'ajustement des tarifs en fonction des pointes de demande d'électricité. Des mécanismes de soutien financier, tels que des crédits d'impôt ou des compensations liées à la hausse des taxes foncières après des rénovations, ont également été proposés, notamment pour les ménages à faible revenu. L'introduction d'un système de type bonus-malus fondé sur la performance énergétique des bâtiments et des équipements aiderait à mieux orienter les choix des consommateurs, tandis qu'un rôle élargi de la Régie de l'énergie faciliterait l'innovation tarifaire.

Du côté du **secteur industriel**, les propositions convergent autour de l'intégration de critères d'écoconditionnalité, liant les tarifs d'électricité et les mécanismes de soutien financier à la performance énergétique des entreprises. Les recommandations incluent l'instauration de tarifs modulés selon l'efficacité énergétique, la révision des modalités d'attribution des droits du SPEDE pour mieux valoriser les efforts de réduction des GES, ainsi qu'une bonification de la mesure d'aide pour la décarbonisation du secteur industriel québécois (MADI). L'adoption d'un modèle de financement inversé — où les entreprises les plus polluantes contribuent à soutenir celles ayant les meilleures pratiques énergétiques — permettrait d'accélérer l'innovation. Enfin, un cadre réglementaire plus robuste serait nécessaire pour stimuler les investissements au-delà des subventions traditionnelles.

## PRINCIPALES PISTES D'ACTION

### Secteur du bâtiment

- 17. Favoriser l'efficacité énergétique par une combinaison d'incitatifs fiscaux, de tarification adaptée et d'encadrement réglementaire renforcé**, incluant taxes sur équipements énergivores, redevances liées à la puissance, mécanismes bonus-malus fondés sur la performance énergétique, et renforcement du rôle de la Régie de l'énergie pour appuyer des approches tarifaires plus innovantes.

### Secteur industriel

- 18. Intégrer des critères d'écoconditionnalité aux financements**, en modulant les tarifs selon la performance énergétique des entreprises, en adaptant les règles du SPEDE pour mieux valoriser les efforts de réduction des émissions, et en bonifiant la mesure d'aide pour la décarbonisation du secteur industriel québécois (MADI).
- 19. Implanter un modèle de financement inversé**, dans lequel les entreprises les plus polluantes contribuent au soutien de celles qui adoptent les meilleures pratiques énergétiques, renforcé par un cadre réglementaire plus robuste favorisant l'investissement et l'innovation.

## Gouvernance

**QUESTION 7.** *Êtes-vous satisfait de la façon que l'efficacité énergétique est prise en compte dans le Plan pour une économie verte 2030 et dans le PL69 ? Sinon, quels seraient vos trois principales recommandations ?*

Le niveau de satisfaction quant à la manière dont l'efficacité énergétique est abordée dans le Plan pour une économie verte 2030 (PEV) et dans le projet de loi 69 (PL69) demeure globalement faible, les mesures proposées étant jugées insuffisantes. **Les participants recommandent une approche plus globale, cohérente et intégrée, axée sur la réduction réelle de la consommation d'énergie et non seulement sur des annonces d'enveloppes budgétaires.** La sobriété et l'efficacité énergétiques doivent être affirmées comme des objectifs prioritaires, soutenus par des règles claires encadrant les nouvelles pratiques (ex., cotation énergétique) et par une coordination renforcée entre les acteurs gouvernementaux (ex., MELCCFP, MEIE, IQ, Régie de l'énergie, Hydro-Québec). Les rôles et responsabilités de ces acteurs doivent être clarifiés. L'instauration d'un budget carbone et d'un budget énergétique est également proposée pour mieux structurer la transition et atteindre les objectifs visés.

Il est également recommandé **d'aborder l'efficacité énergétique en synergie avec la sobriété énergétique, selon une approche inclusive, juste et équitable.** Pour maximiser les retombées, il importe de mettre en place des incitatifs économiques adaptés, tels que la tarification intelligente et des mécanismes incitatifs de gestion de la demande **électrique** en période de pointe. Cette démarche devrait s'accompagner d'un **déploiement de nouveaux modèles de financement innovants** pour les projets d'efficacité énergétique.

**Le PEV et le PL69 sont perçus comme déséquilibrés, car ils privilégient les mesures d'électrification aux dépens de ceux l'efficacité énergétique.** Le gouvernement doit donc rétablir un équilibre plus stratégique entre ces deux axes. Des participants soulignent l'urgence de renforcer la cohérence entre les organismes impliqués dans le financement et le déploiement de mesures (ex., IQ, Hydro-Québec, MEIE, MELCCFP, MFQ), ainsi que maintenir une constance dans les orientations gouvernementales en matière d'efficacité énergétique pour favoriser les investissements industriels. Des objectifs clairs en matière de performance énergétique et une politique industrielle cohérente sont nécessaires pour encadrer les investissements en gestion énergétique et soutenir la planification à long terme.

**L'efficacité énergétique doit être reconnue comme un levier économique à part entière, contribuant à la compétitivité industrielle.** Il convient de promouvoir une vision plus large, incluant les procédés industriels et les infrastructures, tout en fixant des cibles régionales et sectorielles de productivité énergétique et d'emploi. Des exigences de performance énergétique dans le Code du bâtiment (ex., bâtiments net zéro) devraient aussi être adoptées.

Finalement, **pour garantir la stabilité des politiques énergétiques, il est recommandé de mettre en place des mécanismes décisionnels indépendants, pour s'assurer que les choix stratégiques soient fondés sur des critères techniques plutôt que sur des considérations politiques changeantes.** Les engagements gouvernementaux doivent devenir contraignants et mesurables en matière d'exemplarité de l'État, et le Code du bâtiment mis à jour avec des normes renforcées. Enfin, l'application des réglementations doit être assurée par des sanctions pour non-conformité, et les bénéfices environnementaux inclus dans l'évaluation économique des programmes.

## PRINCIPALES PISTES D'ACTION

- 20. Mettre l'efficacité énergétique au premier plan du PEV et du PGIRE.** Intégrer pleinement la sobriété et l'efficacité énergétiques dans les PMO et PGIRE, avec une meilleure coordination interinstitutionnelle et l'instauration de budgets carbone et énergétique.
- 21. Renforcer les leviers économiques et sociaux intégrés au cadre législatif.** Mettre en œuvre des incitatifs économiques adaptés (ex., tarification intelligente, gestion de la demande), accompagnés de mécanismes de financement innovants, dans une vision inclusive, juste et équitable de l'efficacité énergétique.
- 22. Valoriser l'efficacité énergétique comme moteur de compétitivité industrielle et assurer une gouvernance indépendante.** Fixer des cibles sectorielles de performance pour encadrer les investissements, actualiser les normes et assurer une gouvernance indépendante (ex., sous la Régie de l'énergie) pour des décisions techniques et tarifaires.

## Approche à la concertation

**QUESTION 8.** *Quels moyens de concertation envisageriez-vous pour améliorer l'offre en matière d'efficacité énergétique (ex., comités d'experts, comités sectoriels, réseaux, forum, rassemblement annuel, plateforme « guichet unique ») ?*

Le dernier thème abordé lors des tables rondes portait sur les leviers susceptibles d'améliorer l'offre en efficacité énergétique. Les propositions collectives qui en ont émergé, bien que non exhaustives, constituent des pistes constructives à explorer.

## Secteur du bâtiment

- **Créer un organisme central indépendant** pour coordonner les actions en efficacité énergétique, hors de toute influence politique.
- **Confier les mandats de consultation à une agence indépendante (ex., Régie de l'énergie)** afin de garantir cohérence, acceptabilité et prévisibilité du processus.
- **Multiplier les opportunités de concertation entre les différents acteurs par des ateliers de communautés de pratique** : gouvernements, institutions financières, distributeurs, entreprises.
- **Renforcer les communautés de pratique pluridisciplinaires** pour favoriser le partage des meilleures pratiques.

- **Soutenir les initiatives locales** comme les parcours de décarbonation municipaux.
- **Impliquer les institutions financières dans les consultations ministérielles** dès le départ.
- **Organiser des ateliers collaboratifs** de type *design thinking* pour stimuler la cocréation de solutions d'offres en efficacité énergétique.
- **Mettre en place une boucle de rétroaction** après les consultations pour assurer le suivi des recommandations.

## Secteur industriel

- **Créer un comité permanent ou une table de parties prenantes** dédiée à l'efficacité énergétique industrielle.
- **Organiser des concertations internes** entre entreprises pour échanger des pratiques tout en assurant la confidentialité.
- **Structurer la concertation des besoins industriels** par l'intermédiaire de comités sectoriels.
- **Favoriser l'appropriation de l'efficacité énergétique par sous-secteur**, en l'intégrant aux décisions stratégiques.
- **Renforcer le soutien à la recherche et à l'innovation.**
- **Valoriser les actions des entreprises en gestion de l'énergie à travers un Gala de reconnaissance.**
- **Créer des capsules vidéo pédagogiques** pour informer sur les technologies, outils et bonnes pratiques de gestion de la demande de puissance.
- **Organiser des rencontres stratégiques** entre fédérations et experts pour renforcer la synergie (CQ3e, CPEQ, FCCQ).

## PRINCIPALES PISTES D'ACTION

23. Créer un **organisme indépendant** pour coordonner l'efficacité énergétique et confier les consultations à une instance neutre.
24. Favoriser la concertation entre acteurs par des **ateliers collaboratifs et des initiatives locales** pour assurer cohérence et suivi.
25. Structurer un **cadre de concertation industrielle pérenne par comités sectoriels**, avec échange de meilleures pratiques pour intégrer l'efficacité énergétique aux décisions stratégiques.
26. **Valoriser l'innovation par la recherche, la sensibilisation et les actions en gestion de l'énergie par des outils pédagogiques, des reconnaissances (ex., gala) et des synergies entre fédérations et experts.**

# Conclusion

L'efficacité énergétique n'est pas encore un réflexe inné pour les consommateurs québécois, qu'ils soient dans des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels ou des consommateurs industriels. Il est important de mieux structurer cette filière énergétique, notamment à travers un financement plus accessible, plus compréhensible et plus incitatif.

Si certains éléments contextuels ne peuvent pas changer rapidement – par exemple le prix de l'énergie, les cultures organisationnelles ou la disponibilité de l'expertise – le cadre général de l'efficacité énergétique et de son financement doit être renforcé. La raison en est que les niveaux actuels de consommation d'énergie et des gains obtenus par les programmes d'efficacité énergétique ne sont pas compatibles avec une transition énergétique réussie.

Les efforts doivent être menés à plusieurs niveaux. Les 26 constats et pistes d'action identifiés lors de l'atelier doivent servir de guide pour améliorer l'offre de financement, son encadrement et sa gouvernance ainsi que les données disponibles et la concertation autour des actions liées à l'efficacité énergétique.

De manière synthétique, deux grandes orientations doivent être adoptées pour amener le secteur de l'efficacité énergétique et son financement à mieux performer.

- 1. Une plus grande centralisation des informations, programmes et aides devrait être visée,** pour simplifier l'accès aux ressources pour les consommateurs d'énergie. La lourdeur des processus est en effet un frein au déploiement d'activités d'efficacité énergétique réussies.
- 2. Un lien plus fort entre financement et résultats devrait être établi à travers des outils plus adaptés aux consommateurs.** Il est important de non seulement aider en priorité les consommateurs qui en ont le plus besoin, mais il faut le faire avec des programmes adaptés à leur réalité et s'assurer que les objectifs visés soient réellement atteints, et se maintiennent.

Le Québec dispose de tous les atouts pour réussir sa transition énergétique : des ressources renouvelables abondantes, des expertises diversifiées et une population consciente de l'importance d'agir. Il faut réussir à catalyser le changement avec un cadre de financement et de soutien à l'efficacité énergétique qui est à la fois plus simple et plus robuste. Ces orientations, issues des 26 constats et pistes d'action de l'atelier, sont à suivre pour parvenir à nos fins.

# Annexe 1 | Liste des participants aux tables rondes

## Par ordre alphabétique

### **Serge Bédard**

Directeur, Optimisation des procédés industriels  
RNCAN – CanmetÉNERGIE

### **Belkacem Bounoua**

Régie du bâtiment du Québec

### **Christophe Bouchet**

Consultant, Stratégies énergétiques

### **Julien Bourque**

Directeur principal, Stratégie et développement  
durable

Investissement Québec

### **Christian Brosseau**

Président directeur-général  
SOFIAC

### **Carlos Castiblanco**

Analyste et économiste  
Option-consommateurs

### **Jean-Michel Champagne**

Directeur, Orientations ESG  
Desjardins

### **Hubert Colas**

Vice-président, Développement stratégique  
Atis-Énergie

### **Harold Côté**

Directeur général de la gouvernance de la transition  
climatique et énergétique  
MELCCFP

### **Andrée-Anne De Gagné**

Directrice, Intégration de procédés industriels  
GAAMA

### **Isabelle Demers**

Vice-présidente, Développement stratégique,  
affaires publiques et innovation  
APCHQ

### **Anne-Josée Laquerre**

Directrice générale  
Québec Net Positif

### **Robert La Roche**

Président  
Atis-Énergie

### **Emma Maud Laurens**

Conseillère en énergie renouvelable, Direction du  
développement de l'électricité renouvelable  
MEIE

### **Bruno Marcotte**

Professionnel de recherche  
Polytechnique Montréal

### **Dominique Martel**

Chef de produit ESG  
Desjardins

### **Michel Méthot**

Vice-président principal  
SOFIAC

### **Renaud Muller**

Chargé de projets  
Éconoler

### **Daniel Perrault**

Président  
Énergie 3r

### **Pierre-Olivier Pineau**

Professeur titulaire, Chaire de gestion du secteur  
de l'énergie  
HEC Montréal

### **Gildas Poissonnier**

Chef du développement durable  
Desjardins

### **Vincent Pouliot**

Directeur exécutif - Marchés du carbone et efficacité  
énergétique Énergir

### **Quincy Ross**

Agente de projet, Financement | Fonds municipal vert  
Fédération canadienne des municipalités

### **Nazim Sabaa**

Vice-président exécutif  
Association des consommateurs industriels de gaz

### **Jean-Pierre Finet**

Analyste réglementaire de l'énergie  
Regroupement des organismes environnementaux  
en énergie (ROÉÉ)

**Francis Fournier**

Directeur corporatif, Technologies vertes  
Kruger

**Stéphane Gagnon**

Directeur, Développement stratégique usine  
Kronos

**François-Olivier Galarneau**

Chef - Intelligence de marché et Vision industrielle  
Hydro-Québec

**Geneviève Gauthier**

Directrice nationale  
Éconoler

**Paul Germain**

Maire  
Ville de Prévost

**Mathieu Gillet**

Responsable du développement des affaires  
Écohabitation

**Robin Goldstein**

Conseillère, Renforcement des capacités | Fonds  
municipal vert  
Fédération canadienne des municipalités

**Martha Gutiérrez**

Économiste  
MELCCFP

**Victor Langlois**

Conseiller économique aux politiques climatiques  
MELCCFP

**Simon Langlois-Bertrand**

Chercheur associé  
Institut de l'énergie Trottier

**Laurence Simard**

Conseillère - Bâtiment durable et énergie  
Vivre en ville

**Patrick Simoneau**

Économiste  
MELCCFP

**Denis Tanguay**

Directeur exécutif  
Efficiency Valuation Organization

**Jonathan Théorêt**

Chef de division – Transport, Énergie et Bâtiment  
Bureau de la transition écologique et de la résilience  
Ville de Montréal

**Jean-François Tremblay**

Directeur général  
Enbridge Gaz Québec

**Jean-François Tremblay**

Associé | Directeur de comptes, Clientèle  
institutionnelle et municipale  
Akonovia

**Patrick Turcotte**

Chargé de cours, Département de génie mécanique  
Écoles de technologie supérieure (ÉTS)

**Andrea Vallejos**

Coordonnatrice en modélisation énergétique  
MEIE

**Frédéric Vigeant**

Chef - Conception des offres énergétiques  
Hydro-Québec

**Johanne Whitmore** [animatrice]

Chercheuse principale, Chaire de gestion du secteur  
de l'énergie  
HEC Montréal

# Annexe 2 | Compilation des réponses détaillées des tables rondes

Dans le cadre de l'atelier interactif organisé sous forme de tables rondes, chaque groupe, composé de 8 à 10 participants, devait répondre à huit questions préalablement définies par les organisateurs. Les tables 1 et 2 réunissaient des experts du secteur du bâtiment, tandis que les tables 3 et 4 regroupaient des spécialistes de l'industrie. La table 5 rassemblait des experts disposant d'une expertise transversale couvrant les deux secteurs. Afin de garantir un suivi efficace des échanges, un preneur de notes était désigné pour chaque table. Les auteurs ont révisé les notes compilées afin d'en améliorer la clarté et la compréhension.

## Satisfaction de l'offre de financement

**QUESTION 1 :** Êtes-vous satisfait de l'état actuel du financement de l'efficacité énergétique au Québec? Quels sont les principaux motifs qui expliquent vos réponses?

Table	Non satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Pas de consensus
Table 1	X				
Table 2	X				
Table 3			X		
Table 4		X			
Table 5					X

### Principales justifications

#### TABLE 1

##### SECTEUR DU BÂTIMENT

###### Ce n'est pas qu'une question d'argent

- Il est difficile pour une grande partie de la population (ou des entreprises) de prioriser l'efficacité énergétique en raison des coûts
- Malgré les nombreux programmes gouvernementaux, il reste toujours un résiduel à financer par les particuliers – les gens ne l'ont pas.
- Financement partiel qui limite la participation de certains ménages à faibles revenus.
- L'offre est axée sur le financement de mesures ponctuelles (thermopompes) – peu d'incitatif à mieux concevoir.
- Perception qu'il manque un fil conducteur (vision) derrière l'offre de financement en efficacité énergétique. Ça doit être un droit fondamental d'avoir un toit au-dessus de la tête, qui soit à la fois abordable, confortable, et dans les limites planétaires, notamment efficace énergétiquement.

###### Offre de financement trop complexe pour une grande partie de la clientèle (surtout résidentielle).

- Parcours client généralement trop compliqué. Manque d'accompagnement pour orienter les options pour les consommateurs d'énergie.
- Information éparpillée, ce qui demande une certaine littératie.
- Besoin de mieux harmoniser les programmes (distributeurs d'énergie, gouvernement, etc.).

- Plusieurs programmes similaires (DÉ/gouv.) qui financent les mêmes choses (redondance). Cela crée de la confusion pour les consommateurs (bombardement d'information – contreproductif).

### **Le signal prix de la tarification de l'énergie est trop faibles**

- L'approche gouvernementale actuelle repose trop sur des subventions – besoin de signaux de prix en parallèle.
- Le rendement de l'investissement en efficacité énergétique est difficile à percevoir (PRI trop longue) en raison des tarifs de l'énergie au Québec.

### **Pas assez de partenariat au niveau local (municipalités)**

- Les municipalités peuvent être l'extension de la clientèle « citoyenne ».
- Programme PACE : d'intérêt pour les villes. Actuellement pas possible dans la réglementation actuelle.

## **TABLE 2**

### **SECTEUR DU BÂTIMENT**

#### **Manque de pérennité des programmes de financement**

- Les programmes destinés à financer l'efficacité énergétique sont instables, les coupes budgétaires ne permettent pas de se satisfaire de l'état actuel.

#### **Discordance entre l'offre et la demande**

- Les programmes ne sont pas alignés, il y a des initiatives sur place mais pas dans la bonne liste.
- L'offre et la demande ne sont pas adaptées à la réalité des projets énergétiques. Il existe des enjeux entre le financement et les résultats.
- Financement public vs financement privé
  - L'usage des subventions n'a pas permis de répondre efficacement aux attentes du marché.
  - Le manque de disponibilité et la faible littératie des données, compliquant les décisions et les investissements.
  - Besoin de spécialiser les programmes de financement afin de mieux les adapter au

#### *Autres enjeux :*

- La compétition sur le marché de location (le financement de l'EE peut influencer sur cela).
- Compétition des programmes de financement de l'EE.
- La réorganisation et la stabilité future du marché doivent être ajustées au futur.

### TABLE 3

#### SECTEUR INDUSTRIEL

*Positif :*

**Possibilité de réaliser des projets d'efficacité énergétique à coût quasi nul (ÉcoPerformance, MADI, Énergir)**

*Négatifs :*

**Fin du programme de rabais électricité du MFQ (OPEX)**

**Manque de complémentarité entre les programmes de financement en efficacité énergétique (gouvernement vs distributeurs)**

**Complexité de l'offre des programmes, besoin d'un guichet unique**

**Les projets faciles ont été réalisés, il faut donc relever le plafond des aides financières**

*Autre commentaire :*

Il y a des enjeux CAPEX vs OPEX, avec trop d'incitatifs en CAPEX et pas assez en OPEX. Paradoxalement, financer l'OPEX semble contreproductif vu le faible coût de l'énergie.

### TABLE 4

#### SECTEUR DE L'INDUSTRIE

**Accès limité au financement complémentaire :** Même si 50 % des coûts sont subventionnés, il manque des solutions pour financer la partie restante.

**Complexité dans l'opérationnalisation des programmes :** Les mécanismes de financement sont difficiles à mettre en œuvre, ce qui ralentit leur efficacité

**Fragmentation des programmes et multiplicité des acteurs**

**Charge administrative trop élevée :** Les questionnaires sont longs et fastidieux, et les changements fréquents de personnel dans ÉcoPerformance entraînent des variations dans les procédures, obligeant à réexpliquer constamment les processus, ce qui alourdit encore davantage les délais.

*Autres commentaires :*

- Complexe surtout pour les PME
- Faible taux de conversion des initiatives
- Absence de mécanisme efficace pour financer
- Programmes de subvention des distributeurs sont insuffisantes et mal adaptés aux besoins des entreprises.
- Difficulté à démontrer aux directeurs financiers des industries l'impact économique réel des réductions de consommation énergétique.

## TABLE 5

### SECTEUR INDUSTRIEL

#### Disponibilité des fonds vs réalisation des projets

- Bien que des fonds soient disponibles pour l'efficacité énergétique, ils ne sont pas entièrement dépensés, et les projets ne se font pas tous.

#### Les différents programmes de financement (distributeurs, gouvernements) sont dispersés

- L'absence de guichet unique pour les programmes rendent leur accès complexe pour les demandeurs.

**Compétition des projets en entreprise:** Les investissements en efficacité énergétique sont souvent en concurrence avec d'autres priorités internes (ex., agrandissement des installations, automatisation). Sans incitatifs clairs ou mécanismes dédiés, les entreprises ont tendance à privilégier des projets plus rentables à court terme.

**Le financement global reste insatisfaisant en raison de l'accès limité aux fonds et des taux d'intérêt élevé.**

## Conditions gagnantes

**QUESTION 2:** *Quelles conditions, ou éléments contextuels, doivent évoluer pour accélérer le déploiement de projets en efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment (ex., gouvernance, réglementation, normes, programmes, tarification de l'énergie, mesures fiscales)?*

### Principales conditions

#### TABLE 1

#### SECTEUR DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

##### Réglementation

- Une cotation énergétique et de normes provinciales sont essentielles pour prévoir un accompagnement des propriétaires.
- Enjeu municipal : La concurrence entre les villes pour attirer le développement immobilier limite l'application de certaines réglementations et pose un risque de perte d'affaires. Il est nécessaire de permettre l'implantation du financement PACE.
- Meilleure coordination nécessaire entre les différents paliers de gouvernement et les ministères.
- Doit resserrer la réglementation autour de la construction neuve.
- Situation particulière des multi-logements : Enjeu de dualité entre travaux écoénergétiques et augmentations de loyers.

##### Tarification de l'énergie

- L'absence de signal prix actuellement limite l'incitation à réduire la consommation. Plusieurs avenues à explorer.
- Tarifs différenciés selon la période (pointe/hors pointe) ou la superficie du logement pourraient être envisagés.
- Tarifs visant les sur-consommateurs d'énergie également (toutefois, important de prévoir un accompagnement qui pourrait aider ceux qui sont dans des situations vulnérables).

- Tarification dynamique selon le revenu : un mécanisme à explorer pour équilibrer l'incitatif à l'efficacité énergétique (mais doit éviter de précariser davantage des ménages en situation de précarité avec des hausses de tarifs)

### **Littératie (énergétique et climatique) de la clientèle**

- Besoin d'un guichet unique pour l'accès à l'information et aux ressources, et pour une meilleure transparence des données.
- Simplification du parcours des propriétaires afin de rendre les démarches d'amélioration énergétique plus accessibles et compréhensibles.

## **SECTEUR DU BÂTIMENT COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL**

### **Dépolitisation de la tarification énergétique**

- Harmonisation des tarifs du gaz et de l'électricité pour une meilleure cohérence et équité dans la tarification.

### **Renforcement des incitatifs à l'efficacité énergétique**

- L'efficacité énergétique n'est pas un poste de dépense/investissement prioritaire – peut-être davantage avec des offres « clé-en-main ».
- Cotation énergétique ne devrait pas se limiter à une simple divulgation, mais être accompagnée de mesures plus contraignantes. La carotte ne permet pas d'aller plus loin – on a besoin du bâton.
- Pas toujours conscience de la consommation d'énergie et de la mesure de l'efficacité énergétique. Même s'il y a des gains financiers au niveau des coûts d'opération, ce n'est pas leur « core-business ».

## **TABLE 2**

### **SECTEUR DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL**

**Accessibilité et transparence des données énergétiques :** Accès en temps réel, facture par facture, pour mieux cibler les actions en efficacité énergétique.

**Réglementation renforcée :** Intégration de cotation GES et énergétique, inspirée des modèles européens, avec une obligation de divulgation des informations.

**Guichet unique d'accompagnement :** Structuré selon les différents types de clients (résidentiels et industriels) pour une approche adaptée.

**Tarification dynamique et équitable :** Ajustée selon les revenus, incluant un mécanisme de remboursement partiel du prêt via Hydro-Québec à la revente du bien immobilier.

### **SECTEUR DU BÂTIMENT COMMERCIAL-INSTITUTIONNEL**

**Dépolitisation de la tarification énergétique :** Supprimer les plafonds arbitraires (ex. 3 %) et instaurer une tarification dynamique

**Transparence des données énergétiques :** Rendre accessibles les données de consommation et performance énergétique des bâtiments.

**Guichet unique d'accompagnement :** Organisé en fonction des besoins des clients (ex. résidentiels, CI, industriels) pour un soutien spécialisé.

### **Cotations GES et énergie**

## TABLE 3

### SECTEUR INDUSTRIEL

#### **Moderniser la tarification et resserrer la réglementation en efficacité énergétique**

- Les périodes de retour sur investissement (PRI) des projets en efficacité énergétique en industrie sont trop longues. Il faut donc renforcer le prix de l'énergie (électricité et gaz naturel), de même que celui du carbone

#### **Besoin de prévisibilité dans la gouvernance**

- Les incertitudes liées à la tarification fédérale du carbone, au SPEDE et aux risques de pénurie d'électricité.
- Impossibilité d'actualiser les projets devant la Régie de l'énergie, ce qui limite la reconnaissance des bénéfices futurs de l'efficacité énergétique

**Rendre les audits énergétiques obligatoires**, car les industriels ne quantifient pas systématiquement les économies d'énergie (ex. négawatts).

**Augmenter le financement des grands projets avec des critères d'écoconditionnalité et des obligations de gestion de l'énergie.**

**Améliorer la disponibilité des ressources humaines pour l'accompagnement dans l'implantation et la maintenance des équipements écoénergétiques**

## TABLE 4

### SECTEUR INDUSTRIEL

**Trajectoire de décarbonation et énergétique claire et prévisible** : Actuellement, l'incertitude freine les initiatives, car les orientations changent plus rapidement que les cycles de projets.

#### **Émettre un message politique uni et clair**

**Créer des mécanismes de privilège et de compensation** : Les entreprises prenant des risques en matière d'efficacité énergétique doivent bénéficier de compensations pour encourager leur engagement.

**Imposer des contraintes sur l'efficacité énergétique pour l'attribution d'énergie aux industries** : les consommateurs industriels doivent démontrer une bonne gestion des ressources et une réduction du gaspillage.

**Nouvelle structure tarifaire** : Les tranches de surconsommation énergétique devrait être correspondre à des tarifs plus élevés. Actuellement, la gestion de la pointe repose sur un mécanisme volontaire, mais elle pourrait évoluer vers un signal prix incitant tous les consommateurs à mieux gérer leur consommation.

**Accessibilité et transparence des données** : rendre publiques les indicateurs de productivité énergétique des industries, leur consommation d'énergie, leurs émissions de GES ainsi que les gains attribués aux mesures d'efficacité énergétique.

## TABLE 5

### SECTEUR TRANSVERSAL

**Renforcer le signal-prix de l'énergie** : Ajuster les mécanismes tarifaires pour mieux refléter la valeur réelle de l'énergie et inciter à une consommation plus efficace

**Assurer la pérennité des programmes d'aide financière** : Garantir une continuité des dispositifs de soutien pour éviter des fluctuations qui nuiraient à la planification des entreprises et des ménages dans leurs investissements en efficacité énergétique.

### **Améliorer l'accès aux ressources spécialisée afin d'accompagner les industries et les particuliers dans leurs projets d'efficacité énergétique.**

- Ex., ingénieurs-conseils, entrepreneurs, fournisseurs et main-d'œuvre qualifiée
- Besoins d'experts et formations pour le maintien et l'entretien pour assurer une gestion en continue des équipements

### **Créer un guichet unique ou « parcours client » personnalisé**

- Permettrait de simplifier les démarches administratives des demandeurs en réduisant la paperasse et en centralisant les informations sur les financements disponibles.
- Harmoniser les formulaires de demande entre les distributeurs et les ministères pour améliorer la cohérence.
- Permettre le financement du 25 % non-subventionné afin de combler le manque à gagner et encourager plus d'initiatives énergétiques.

### **Resserrer les lois et règlements pour renforcer l'efficacité énergétique**

- Introduire des normes plus strictes, comme l'interdiction des plinthes électriques dans les nouveaux bâtiments, pour favoriser des solutions plus performantes et moins énergivores.
- Accompagner ces réglementations par des mesures fiscales afin de stimuler l'adoption de technologies et comportement plus efficaces.

### **Accroître la capacité d'évolution de la population par rapport à la consommation d'énergie**

- Mettre en place des campagnes éducatives pour informer la population des enjeux liés à la consommation énergétique et des bonnes pratiques à adopter.
- Réguler le contenu des publicités afin d'éviter la promotion de la surconsommation.

## Encadrement

**QUESTION 3 :** *Pensez-vous qu'un meilleur encadrement de l'efficacité énergétique serait souhaitable au Québec (ex., par un organisme dédié, « Guichet unique ») ? Avez-vous des exemples de bonnes pratiques ?*

### Résultats

	Oui	Non
Table 1	X	
Table 2	X	
Table 3	X	
Table 4	X	
Table 5	X	

### Principales recommandations

#### TABLE 1

#### SECTEUR DU BÂTIMENT

##### Guichet unique, surtout pour les programmes d'efficacité énergétique

- Définir un « parcours client » assurant un accompagnement personnalisé selon le type de clientèle.
- Permettrait de simplifier le parcours, ainsi qu'une meilleure harmonisation des programmes – arrêter de travailler en silos.
- Doit se faire à l'échelle provinciale – les municipalités n'ont pas les ressources.
- Nécessite une vision/approche québécoise pour l'efficacité énergétique.
- Le guichet unique devrait être géré par un organisme dédié, externe au gouvernement et indépendant et avoir une approche basées sur l'équité pour assurer sa dépolitisation

##### Besoin d'encadrement des différents acteurs du secteur

- Instaurer un processus de vérification et de mesurage pour s'assurer de la fiabilité des entrepreneurs et éviter les fraudes. Un répertoire d'entrepreneurs approuvés pourrait être mise en place.
- Nécessité de bien comprendre les flux monétaires pour éviter les défauts de paiement, des dettes aux particuliers, et les lourdeurs liées à la vérification.
- Avenue possible : les entrepreneurs pourraient avancer l'argent et recevoir les subventions après les travaux.
- Désavantage d'un guichet unique : mise en œuvre et implémentation, pas une solution miracle (demande des efforts importants aux clients quand même).

##### Meilleure encadrement pour les constructions neuves

- Renforcement de la réglementation afin d'assurer une conception optimisée des bâtiments neufs à faible consommation énergétique, voire à énergie positive et pour la gestion de pointe.

## TABLE 2

### SECTEUR DU BÂTIMENT

#### Dépolitisation de la réglementation et de la tarification énergétiques

- Centraliser la réglementation sous un seul organisme capable de soutenir et gérer efficacement les programmes (ex. modèle des provinces de l'Atlantique).
- Établir un cadre clair pour l'efficacité énergétique, géré par une entité autonome et indépendante, à l'abri des influences politiques.

#### Conditionnalité du financement à la performance énergétique

- Restreindre ou limiter l'accès aux aides financières lorsque les seuils minimaux de performance énergétique ne sont pas atteints (ex., modèle français de la cotation des logements comprend des mesures d'acceptabilité sociale).

#### Favoriser l'innovation financière dans les marchés

- Ex., Adapter la législation municipale à l'échelle provinciale pour autoriser le déploiement de programmes PACE au Québec.

## TABLE 3

### SECTEUR INDUSTRIEL

#### Meilleure cohérence entre les programmes d'efficacité énergétique

- Ambivalence quant à l'époque de TEQ
- Un guichet unique risquerait de manquer d'agilité. L'intérêt diffère toutefois selon la clientèle (industrielle vs résidentielle)

**Meilleure coordination et encadrement :** Actuellement, il manque de direction. Plusieurs acteurs placent leurs espoirs dans le PGIRE

#### Dépolitiser la filière de l'énergie et avoir une stratégie claire

## TABLE 4

### SECTEUR INDUSTRIEL

**Créer une agence de concertation unique multi-énergies :** Déployer un organisme apolitique dédié à la cohérence des initiatives énergétiques, inspiré de modèles comme *Efficiency Nova Scotia* ou Transition énergétique Québec (TEQ).

- Cet organisme aurait la responsabilité de centraliser et rendre transparente l'information et les connaissances énergétiques

#### Mitigation des coûts de la part du gouvernement pour les changements de direction (SPEDE)

- Difficile pour les industries de prévoir ses coûts (plusieurs analyses sont réalisées en fonction du coût du gaz naturel, de l'électricité, du prix du carbone, etc.)

**Définir des cibles sectorielles de productivité énergétique :** Établir des indicateurs de référence permettant d'évaluer et d'encadrer l'amélioration de la productivité énergétique par sous-secteurs industriels.

## TABLE 5

### SECTEUR TRANSVERSAL

#### Guichet unique : souhaitable mais difficile à mettre en place

- Bien qu'un guichet unique faciliterait l'accès aux programmes d'aide financière, sa mise en œuvre reste complexe en raison des risques d'interférence politique.
- Une alternative pourrait être la création d'un OBNL indépendant, inspiré du modèle Efficiency One, qui collabore avec NS Power pour vendre les négawatts

#### Renforcer le signal-prix et la réglementation de l'efficacité énergétique

- Une réglementation plus stricte, notamment sur les tarifs, permettrait de mieux encadrer la consommation et d'éviter les effets pervers des modèles dégressifs, comme le Tarif M.

#### Exemples de bonnes pratiques :

- **Cibles progressives** pour encourager une amélioration continue des performances énergétiques.
- **Campagnes de communication soutenues**, inspirées des stratégies efficaces (ex. anti-tabac, sécurité routière).
- **Suivi client** pour la biénergie entre Hydro-Québec et Énergir
- Allemagne : Approche incitative à l'adoption de **systèmes de gestion de l'énergie** (ex. ISO 50001) dans le secteur industriel.

## Sources d'innovation

**QUESTION 4 :** Quels sont des exemples de sources innovatrices de financement de l'efficacité énergétique qui devraient être mis de l'avant pour le secteur du bâtiment ? (ex., prêts, contrats de performance, taxe spéciale municipale)

### Principaux exemples

#### TABLE 1

##### SECTEUR DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

#### Programme PACE (Property assessed clean energy)

- Déjà bien implanté Amérique du Nord, mais actuellement indisponible au Québec.

#### Collaboration plus étroite avec les institutions financières en raison de leur rôle central dans le financement immobilier.

- Développer des hypothèques vertes offrant des taux réduits, remises ou aides financières pour l'efficacité énergétique.
- Renforcer l'Offre habitation durable de Desjardins

#### On-bill financing (ex., thermopompe)

- Permet d'associer les coûts des mesures en efficacité énergétique au bâtiment plutôt qu'au propriétaire.

- Facilite l'investissement en efficacité énergétique en intégrant les remboursements directement aux factures d'énergie
- Simplifie le processus pour les particuliers et encourage les investissements en efficacité énergétique.
- Modèle éprouvé : Plusieurs États voisins proposent déjà ce type de programme avec succès.
- Il serait intéressant qu'Hydro-Québec offre ce type de financement.

### **Signal-prix pour les surconsommateurs d'énergie**

- Tarification particulière (malus) redirigée vers le financement de l'efficacité énergétique (utilisateur-payeur).

## **SECTEUR DU BÂTIMENT COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL**

### **On-bill financing** [*financement sur la facture*]

- Fonctionne de la même manière que pour le secteur résidentiel, mais appliqué à plus grande échelle.
- Facilite l'investissement en efficacité énergétique en intégrant les remboursements directement aux factures d'énergie

### **SOFIAC**

- À développer davantage : le marché québécois reste largement non saturé avec des besoins significatifs.
- Opportunité pour la création de plusieurs entités similaires afin de répondre à la demande croissante.

### **Financement groupé par secteur et typologie**

- Permet de mutualiser les coûts et réaliser des économies d'échelle (plusieurs exemples en Europe).

## **TABLE 2**

### **SECTEUR DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL**

**Hypothèques vertes** offrant des taux préférentiels lorsque certaines performances énergétiques sont atteintes, et en fonction de niveaux de performances

**Prêt sans intérêt** : Ex. Prêt canadien pour des maisons plus vertes, qui est une alternative plus efficace qu'une subvention, avec un processus de vérification des bénéficiaires.

### **Programme de Prêt résidentiel pour l'efficacité énergétique de Manitoba Hydro**

## **SECTEUR DU BÂTIMENT COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL**

**Programme Bâtiment industriel durable (Ville de Montréal)** : Permet d'atténuer l'impact fiscal des travaux d'amélioration énergétique en compensant l'augmentation de la taxe foncière après les rénovations.

**Intégrer l'infrastructure dans le calcul des dettes comptables** : Prise en compte de l'état et de la performance énergétique des bâtiments dans l'évaluation comptable des passifs, avec l'inscription d'un passif financier basé sur la cote énergétique du bien immobilier.

### TABLE 3

#### SECTEUR INDUSTRIEL

**Offrir de prêts basés sur la performance énergétique (ex., Sustainability Link Loan)** ou des prêts selon la performance réelle après multiples validation à long terme.

**Faciliter le financement du maintien des équipements performants.**

**Établir un fonds de prêts à faible taux pour les infrastructures (ex. State Revolving Fund).**

**Développer des programmes à large spectre pour l'efficacité énergétique en milieu industriel, inspirés de l'ATCL (Accélérer la transition climatique locale)**

- L'amélioration de l'efficacité énergétique serait une composante des projets plutôt que leur unique objectif

**Renforcer la synergie entre Investissement Québec et Hydro-Québec pour améliorer le flux de trésorerie (cash-flow) des entreprises engagées dans des projets d'efficacité énergétique.**

- Écoperformance, avec ses quatre paiements, est bien perçue à cet égard
- Augmenter les aides financières pour les grands projets en efficacité énergétique et gestion de la puissance
- Lancer une « assurance projet » pour réduire les risques financiers

### TABLE 4

#### SECTEUR INDUSTRIEL

**Accélérer le mécanisme de décaissement progressif d'ÉcoPerformance**

**Mettre en place un financement court terme adapté aux entreprises**

- Développer des modèles de financement mixte public/privé, comme SOFIAC, pour répondre aux besoins immédiats des industries.

**Conditionner le remboursement des études à la réalisation du projet**

- Assurer un remboursement une fois le projet concrétisé, plutôt que de simplement subventionner les études préliminaires.

**Optimiser l'usage des financements en fonction du marché et des technologies disponibles**

**Instaurer des obligations durables pour financer l'efficacité énergétique, que ce soit par le gouvernement ou des entreprises, pour garantir un financement stable et à long terme.**

## TABLE 5

### SOFIAC 1 : Bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels

- Ce programme ne prend pas en charge la capacité d'emprunt du client

### Programme PACE : Bâtiments résidentiels

#### SOFIAC 2 : Municipalité

- Programme similaire au PACE, mais excluant les bâtiments résidentiels

#### Financement par location d'équipement performant

- Mettre en place un modèle de financement basé sur la location de thermopompe écoénergétiques en s'inspirant du programme Hydro Solution pour la location de chauffe-eau.
- Inclure l'entretien, l'installation et le coût du capital dans l'offre, permettant aux bénéficiaires de rentabiliser leur investissement grâce aux économies générées sur leur consommation d'énergie.

#### Comblé le financement manquant via les banques et un modèle de remboursement anticipé

- Financer les 25 % non couverts par les programmes par une contribution bancaire, avec remboursement basé sur les économies réalisées.
- Permettre le paiement anticipé des intérêts par une subvention, inspiré du modèle de remboursement des prêts étudiants, pour alléger le fardeau financier des emprunteurs.

#### Créer un fonds spécial pour les rénovations écoénergétique des institutions

- Les critères actuels des appels d'offres, notamment l'exigence du plus bas soumissionnaire, compliquent l'accès aux financements pour certains projets institutionnels via SOFIAC.

## Données en efficacité énergétique

**QUESTION 5 :** Êtes-vous satisfait de l'état des données concernant l'efficacité énergétique au Québec ? Quels besoins en matière de données et d'études sont prioritaires pour accélérer le développement de la filière ?

### Résultats

Table	Non satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Pas de consensus
Table 1		X			
Table 2	X				
Table 3			X		
Table 4	X				
Table 5		X			

## Principaux besoins en données

### TABLE 1

#### Démocratisation des données

- Données disponibles mais fragmentées : Les données existent (ex., consommation et performance énergétiques, permis de construction, coûts des travaux, etc.), elles sont dispersées entre diverses entités, rendant leur agrégation et leur accès difficiles.
- Enjeu de protection des données personnelles : Protection des données personnelles (Loi 25) – c’est paralysant. Il y a un meilleur équilibre à trouver entre protection des données personnelles et favoriser l’innovation.
- Institutions financières : Obligations légales de donner les risques aux clients, mais souvent elles n’ont pas les données pour ce faire – on crée donc un double risque pour les particuliers et les institutions.
- Besoin de créer des mécanismes de partage de données entre distributeurs d’énergie et institutions financières

#### Besoin de mieux comprendre les enjeux/réalités des clientèles

- Données et métadonnées essentielles : Ces informations sont cruciales pour mieux caractériser les besoins et ajuster les programmes d’aide.
  - Ex. : Comment caractériser un ménage à faible revenu ? Important pour bien paramétrer des programmes aux particuliers.
- Besoin de standards/références.

#### Besoins pour les études : Opérationnalisation

- Passer de l’analyse à l’action : Les solutions sont connues, mais leur mise en œuvre reste un défi majeur. L’accent doit être mis sur l’exécution et l’imputabilité

#### Cotation des bâtiments

- La divulgation des données doit être publique et inclure plus que la cote énergétique

### TABLE 2

#### SECTEUR DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

**Cartographie énergétique :** Développement d’outils similaires au *Edmonton Home Energy Map Dashboard*, permettant une visualisation précise de la consommation énergétique par ménage et par type d’énergie.

**Cote énergétique obligatoire :** Imposer une cote énergétique avant toute transaction immobilière afin de servir de levier pour les instruments de financement en efficacité énergétique

**Partage de l’intelligence des données :** Améliorer l’accès aux données actuellement fragmentées entre plusieurs acteurs pour une utilisation optimale.

#### SECTEUR DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

#### Dé-confidentialité des données énergétiques

- Rendre accessibles les données de consommation énergétique pour favoriser la transparence

## TABLE 3

### SECTEUR INDUSTRIEL

**Renforcer le partage et le transfert d'informations sur les technologies avancées** (ex., recompressions mécanique de la vapeur) pour améliorer la prise de décision sur les projets d'efficacité énergétique industriels.

**Faciliter l'accès à une base de données sur les projets industriels d'efficacité énergétique au Québec**, incluant non seulement les technologies utilisées, mais leur **résultats**.

**Réaliser des études approfondies sur les bénéfices et opportunités de l'efficacité énergétique dans le contexte québécois** afin de mieux informer les décisions

**Rendre la déclaration de la productivité énergétique obligatoire**, tout en reconnaissant les divergences sur le niveau de détail requis et en assurant la disponibilité de données régionales pertinentes.

## TABLE 4

### SECTEUR INDUSTRIEL

#### **Créer une banque de données publiques détaillée par sous-secteur industriel**

- Catégoriser selon les benchmarks des types d'usine, des procédés et des bâtiments pour permettre un comparatif sectoriel

#### **Établir des normes de consommation énergétique par sous-secteur industriel**

- Définir des références de consommation énergétique basées sur les moyennes observées dans chaque sous-secteur industriel. À partir de ces données, fixer un seuil au-delà duquel les entreprises paieraient un tarif majoré, les incitant ainsi à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leur gaspillage.

#### **Besoin de données désagrégées.**

#### **Encadrer la divulgation des données stratégiques des industries (concurrence).**

- Pour que la donnée soit disponible il faut l'exiger pour que tout le monde soit transparent. Besoin de législation pour contraindre la divulgation des données de consommation énergétique pour garantir la transparence tout en tenant compte des enjeux concurrentiels des industries.

#### **Intégrer des indicateurs économiques de performance énergétique**

- Standardiser des références comme le coût en dollars par tonne de CO<sub>2</sub> évitée (\$/tCO<sub>2</sub>eq) pour évaluer efficacement les bénéfices des projets et des programmes d'efficacité énergétique.
- Évaluer le potentiel technicoéconomique en efficacité énergétique pour évaluer les « gisement » d'efficacité énergétique disponible

## TABLE 5

### SECTEUR INDUSTRIEL

Les données sur les émissions de GES industrielles sont satisfaisantes, mais l'information sur leur consommation énergétique reste insuffisante.

Les SGÉ vont aider pour les industries à l'interne, mais sans forcément rendre les données disponibles pour guider les politiques publiques

Divulguer les données de consommation énergétique par sous-secteurs industriels auprès de la Régie de l'énergie.

### SECTEUR DU BÂTIMENT

#### Energy Star PortfolioManager (RNCan)

- Application pour importer les données d'Hydro-Québec et d'Énergir sur la plateforme
- Plateforme pourrait être utile pour héberger les données à venir sur la cotation des bâtiments au Québec (PL41)

Étendre le PL41 au secteur résidentiel pour la divulgation de la cotation

## Écofiscalité

**QUESTION 6 :** Les mesures écofiscales, comme le SPEDE, génèrent des revenus permettant de créer des mesures incitatives qui financent des projets en efficacité énergétique. Le gouvernement devrait-il étudier d'autres options écofiscales pour financer des projets en efficacité énergétique ? Si oui, lesquelles

### Résultats

	Oui	Non
Table 1	X	
Table 2	X	
Table 3	X	
Table 4	X	
Table 5	X	

### Principales recommandations

#### TABLE 1

##### Identifier des moyen pour tarifier davantage les consommateurs énergivores

- Ex., mise en place de taxes sur les produits de luxe à forte consommation énergétique (ex. spas, piscines).

Système bonus/malus sur les rejets de chaleur, bien que l'application soit limitée par des enjeux d'équité selon la situation géographique.

## **Revoir le rôle de la Régie de l'énergie pour permettre de mieux tenir compte des enjeux climatiques et de transition énergétique dans ses décisions**

- Cela permettrait potentiellement d'être plus innovant dans l'établissement des tarifs liés à l'énergie, par exemple.

### **Redevance sur le rehaussement de panneaux électriques**

- Il s'agirait d'imposer une forme de tarification aux propriétaires qui veulent augmenter la capacité de leur panneau électrique, dans un souci de sobriété énergétique et pour compenser les coûts additionnels pour le distributeur dans la gestion de la puissance.

## **TABLE 2**

### **Ajuster la tarification de la demande d'électricité en période de pointe**

- Transférer le coût marginal de la production électrique à la demande (la pointe), c'est-à-dire, tarifier la pointe électrique, même dans le petit bâtiment, à la hauteur du coût marginal de la nouvelle puissance.
- Interdire aux nouveaux bâtiments d'augmenter la pression sur la demande énergétique en période de pointe.

### **Compenser les impacts fiscaux des rénovations énergétiques**

- Les améliorations énergétiques peuvent entraîner une hausse de la valeur foncière et donc des taxes foncières. Une compensation pourrait être mise en place via Hydro-Québec financée par les économies réalisées par le distributeur.
- Possibilité de réduire ou compenser/subventionner l'augmentation de la taxe foncière liée aux travaux d'efficacité énergétique (ex., réduction annuelle pendant 5 ans, ajustement lors de la mutation).

### **Frais, compensations et contributions pour soutenir l'efficacité énergétique**

- Proposition d'un prélèvement de 10 % pour les parcs de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de 5 % pour l'énergie, pouvant être réinvestis dans des projets durables. (ex., utilisation des fonds pour le développement de terrains destinés aux Réseau thermique urbain (RThU) ou pour financer des solutions énergétiques adaptées.
- Hydro-Québec pourrait verser une compensation aux villes, basée sur le coût évité grâce aux investissements en efficacité énergétique, permettant ainsi une réduction de l'impôt foncier lié aux améliorations énergétiques.

## **TABLE 3**

### **SECTEUR INDUSTRIEL**

#### **Intégration de l'écoconditionnalité dans les projets industriels**

- Ex., une entreprise serait soumise au Tarif L d'électricité majoré de 3 % si elle ne respecte pas un seuil minimal de performance énergétique ou n'adopte pas un système de gestion de l'énergie (ex., ISO 50001). La même logique pourrait être appliquée pour accélérer l'accès aux financements.

**Ajuster les règles d'attribution des allocations gratuites sous le SPEDE** afin de mieux refléter les efforts des industries en matière de réduction des émissions et de favoriser une meilleure gestion de l'énergie

**Renforcer la mécanique de la Mesure d'aide pour la décarbonation du secteur industriel québécois (MADI)**

## TABLE 4

### SECTEUR INDUSTRIEL

#### Mettre en place une structure inversée de financement selon l'intensité carbone des industries

- Les industries les plus polluantes contribuent au financement des entreprises qui adoptent les meilleures pratiques énergétiques

#### Étendre la couverture du SPEDE et l'adapter à la consommation énergétique

Les subventions ne sont pas suffisantes pour stimuler l'investissement en l'efficacité énergétique, besoin d'un cadre réglementaire ou de tarifs graduels.

Mettre en place des financements dédiés à l'innovation pour accompagner les entreprises les plus énergivores

## TABLE 5

Pour le secteur industriel, le SPEDE est déjà en place comme mesures fiscale et fonctionne de manière relativement efficace

### SECTEUR DU BATIMENT

Offrir des crédits d'impôts sur les rénovations écoénergétiques

Prioriser les aides financières pour les ménages à faible revenu

Introduire une surtaxe sur les bâtiments à faible cote énergétique, avec mesures adaptées pour les ménages à faible revenu.

Instaurer une mesure type bonus-malus sur les équipements selon leur niveau d'efficacité

- Les équipements écoénergétiques bénéficient d'un avantage financier, tandis que les appareils énergivores sont soumis à une pénalité, afin de guider les consommateurs vers des choix plus responsables.

## Gouvernance

**QUESTION 7 :** Êtes-vous satisfait de la façon que l'efficacité énergétique est prise en compte dans le Plan pour une économie verte 2030 et dans le PL69 ? Sinon, quels seraient vos trois principales recommandations ?

### Résultats

Table	Non satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Pas de consensus
Table 1		X			
Table 2	X				
Table 3			X		
Table 4	X				
Table 5		X			

## Principales recommandations

### TABLE 1

#### Adopter une approche plus holistique à l'efficacité énergétique

- Une simple enveloppe budgétaire ne suffit pas : il faut une stratégie globale et cohérente.
- L'objectif global du PL 69 devrait être avant tout de réduire la consommation d'énergie (sobriété énergétique) – on ne va pas assez loin là-dessus.
- Nouvelles exigences réglementaires (ex., cotation) : le changement d'attitude est positif, mais nécessite un accompagnement adapté pour en assurer l'application.
  - Dois également prendre en compte les défis de main-d'œuvre et la disponibilité des entrepreneurs pour répondre aux nouvelles exigences

#### Clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs gouvernementaux dans la transition énergétique

- Besoin d'une meilleure coordination entre le MELCCFP, le MEIE, la Régie de l'énergie, Hydro-Québec, etc.
- Possibilité d'élargir le rôle d'Hydro-Québec : envisager la vente d'équipements et l'installation clé-en-main, ainsi que le financement de projets d'efficacité énergétique via la facture d'électricité.

#### Explorer la mise en place d'un budget carbone et d'un budget énergétique pour mieux encadrer la transition énergétique

##### Commentaires :

- Production d'électricité propre : Nécessaire malgré nos efforts en efficacité énergétique. Les institutions financières sont prêtes à financer des projets d'électricité propre, en tenant compte des enjeux d'acceptabilité sociale le cas échéant.

### TABLE 2

#### Renforcement de l'efficacité énergétique et de la sobriété énergétique

- Le Plan pour une économie verte 2030 ne va pas assez loin en matière d'efficacité.
- L'importance de l'efficacité et de la sobriété doit être prise en compte simultanément (pas un ou l'autre).
- L'approche doit également intégrer des principes de justice sociale

#### Intégrer plus de mécanismes incitatifs pour encourager une gestion optimale de la demande énergétique en période de pointe et la tarification intelligente.

#### Intégrer davantage de concepts innovants de financement de l'efficacité énergétique

### TABLE 3

#### SECTEUR INDUSTRIEL

#### Rééquilibrer le Plan d'électrification et de lutte contre les changements climatiques (PEV 2030) entre électrification et efficacité énergétique

- Actuellement, le PEV met davantage l'accent sur l'électrification, au détriment des gains en efficacité énergétique.

**Intégrer des mécanismes garantissant une meilleure cohérence entre Investissement Québec (IQ), Hydro-Québec, le MEIE, le MELCCFP, et le MFQ.**

- Une collaboration efficace entre ces instances permettrait de maximiser l'impact des politiques et des investissements en efficacité énergétique.

**Assurer la pérennité des orientations en efficacité énergétique dans les discours gouvernementaux**

- Ex., intérêt initialement fort pour l'hydrogène vert qui s'est ensuite atténué.
- Un cadre stratégique plus constant et prévisible renforcerait la confiance des acteurs industriels et faciliterait la planification à long terme.

**Définir des objectifs clairs en matière d'efficacité et de gestion énergétiques**

**Établir une politique industrielle cohérente pour encadrer les financements**

**Clarifier l'écoconditionnalité dans le Plan de mise en œuvre (PMO) du PEV 2030**

- Des lignes directrices permettraient d'uniformiser les exigences et de garantir leur cohérence avec les objectifs du PEV.

**TABLE 4**

**SECTEUR INDUSTRIEL**

**Le gouvernement doit reconnaître l'efficacité énergétique comme un levier clé du développement économique (productivité énergétique)**

- Valoriser l'efficacité énergétique en tant qu'outil stratégique de productivité industrielle et de compétitivité économique.
- Reconnaître la filière de l'efficacité énergétique comme une filière à part entière, équivalente à celle de la production d'énergie
- Besoin de dépasser l'association de l'efficacité énergétique aux thermopompes et promouvoir une vision plus globale englobant les procédés industriels, les infrastructures et les pratiques de gestion optimisée.

**Définir des cibles sectorielles de productivité énergétique et de levier d'emploi par région dans le cadre d'une stratégie de transformation industrielle transversale**

**Ne pas ordonner l'efficacité énergétique par rapport à la sobriété ou aux nouveaux approvisionnements.**

*Autre commentaire :*

- Obliger de faire des nouveaux bâtiments net zéro (code du bâtiment)

**TABLE 5**

**Placer la responsabilité de la filière de l'efficacité énergétique sous l'autorité de la Régie de l'énergie** plutôt que celle du gouvernement pour éviter une politisation du dossier et assurer une gouvernance plus indépendante.

## Rendre contraignants les objectifs d'exemplarité de l'État en matière d'efficacité énergétique

- Les engagements gouvernementaux en matière d'efficacité énergétique doivent être obligatoires et mesurables, afin que l'État joue un rôle exemplaire et incitatif pour l'ensemble des secteurs économiques

## Clarifier et renforcer les provisions sur l'efficacité énergétique dans le PL69

- Les dispositions actuelles sont trop générales

## Mettre à jour le Code du bâtiment du Québec

- Mettre en place des mesures législatives pour actualiser les exigences du Code du bâtiment, notamment en intégrant des normes plus strictes en efficacité énergétique afin de garantir des constructions plus performantes.

## Introduire des pénalités pour la non-conformité aux normes énergétiques

- Imposer des sanctions financières aux propriétaires et promoteurs qui ne respectent pas les réglementations en vigueur en matière d'efficacité énergétique, afin de renforcer l'application des normes et inciter aux bonnes pratiques.

## Inclure les bénéfices environnementaux dans les analyses économiques des programmes d'efficacité énergétique

## Dépolitiser les décisions en matière d'efficacité énergétique

- Mettre en place des mécanismes indépendants pour assurer que les choix stratégiques en efficacité énergétique reposent sur des critères techniques plutôt que sur des considérations politiques fluctuantes.

## Approche à la concertation

**QUESTION 8 :** *Quels moyens de concertation envisageriez-vous pour améliorer l'offre en matière d'efficacité énergétique (ex., comités d'experts, comités sectoriels, réseaux, forum, rassemblement annuel, plateforme « guichet unique ») ?*

## Principales recommandations

### TABLE 1

#### Ateliers de mise en commun / communautés de pratique qui regroupent plusieurs acteurs de l'écosystème

- Multiplier les opportunités de dialogue entre les différents intervenants (différents paliers de gouvernement, institutions financières, distributeurs d'énergie, milieu des affaires, etc.)

**Créer un organisme central indépendant** ayant des moyens et du pouvoir, mais sans influence politique, afin de structurer et coordonner l'offre

#### Mettre en place et bonifier les moyens de concertation à l'échelle locale

- Soutenir les initiatives municipales existantes (ex., parcours de décarbonation de l'UMQ).
- Renforcer les communautés de pratique pluridisciplinaires et la diffusion des meilleures pratiques

## TABLE 2

### Impliquer les institutions financières lors des consultations ministérielles

**Organiser des ateliers collaboratifs et accélérateurs d'idées** regroupant plusieurs acteurs (ex., sessions de design thinking pour stimuler la cocréation de solutions).

**Mettre en place une boucle de rétroaction pour assurer un suivi structuré après la publication d'un rapport**, comme celui issu de l'atelier de la Chaire, afin d'impliquer les acteurs concernés dans l'application des recommandations.

## TABLE 3

### SECTEUR INDUSTRIEL

**Créer un comité permanent ou une table de parties prenantes sur l'efficacité énergétique en milieu industriel (ex., Réseau écoélectrique)**

**Renforcer le soutien à la recherche**

**Établir un Gala de reconnaissance de l'efficacité énergétique**

**Organiser des rencontres CQ3e-CPEQ-FCCQ (?)** pour assurer une meilleure synergie entre les entreprises et les experts du secteur de l'efficacité énergétique

**Réaliser des capsules technologiques sur l'efficacité énergétique et la gestion de la demande de puissance (GDP)**

- Concevoir des contenus pédagogiques sous forme de capsules vidéo pour sensibiliser les industries aux meilleures pratiques, aux innovations technologiques et aux outils disponibles pour optimiser leur consommation énergétique et mieux gérer la demande de puissance.

## TABLE 4

### SECTEUR INDUSTRIEL

**Favoriser l'appropriation de l'efficacité énergétique par chaque sous-secteur industriel** pour en faire un levier stratégique intégré à leurs activités et décisions.

**Organiser des tables de concertation internes** pour échanger expertises et bonnes pratiques tout en garantissant la confidentialité des données.

**Structurer la concertation des besoins industriels en mandatant les comités sectoriels existants** pour partager leurs analyses et recommandation sur l'efficacité énergétique au gouvernement.

## TABLE 5

**Le processus actuel comprend trop de consultations**

**Confier les consultations en efficacité énergétique à la Régie de l'énergie, ou une agence indépendante, pour dépolitiser le processus et rendre plus prévisible les trajectoires.**